



**HAL**  
open science

# Paul Bredin (1834-1898), de l'industriel lyonnais de la teinture au hobereau rural

Hervé Joly

► **To cite this version:**

Hervé Joly. Paul Bredin (1834-1898), de l'industriel lyonnais de la teinture au hobereau rural. 2023. halshs-04314413v2

**HAL Id: halshs-04314413**

**<https://shs.hal.science/halshs-04314413v2>**

Preprint submitted on 14 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

**Hervé Joly**  
**(Laboratoire Triangle, CNRS-Université de Lyon)**

*Paul Bredin (1834-1898), de l'industriel lyonnais de la  
teinture au hobereau rural*



Crédit photo : Albert ALLOUARD

**2023**

Qui était Paul Bredin ? En dehors de Saussy (Côte-d'Or) où il est devenu un héros local pour son rôle de bienfaiteur de la commune, sa mémoire est largement oubliée. Il n'a pas, critère majeur de la notoriété aujourd'hui, de fiche Wikipédia à son nom. On ne trouve de manière générale aucune notice biographique dans un dictionnaire ou annuaire. Il n'y a nulle part de rue qui l'honore. À Lyon, où il a passé l'essentiel de sa vie et mené sa carrière professionnelle, il est particulièrement ignoré. Il n'y a, outre Saussy, qu'à Saint-André-Le-Bouchoux (Ain) ou Cunfun (Aube) où l'on trouve quelques références sur la toile, respectivement pour le joli château qu'il a édifié et pour les chasses à courre spectaculaires qu'il a menées.

Cet oubli est lié à Bredin lui-même. S'il a été pendant un quart de siècle un chef d'entreprise à succès, il n'a rien inventé ni fondé, s'associant à une entreprise existante, qu'il a finalement fait disparaître. Il ne s'est guère investi dans des institutions extérieures, dans sa profession, dans le monde économique en général, dans les sociétés savantes ou dans les œuvres. Il n'est pas devenu un notable lyonnais. C'est plus dans le monde rural qu'il s'est illustré, comme chasseur, mais aussi comme exploitant agricole. Mais il l'a fait en se dispersant dans plusieurs territoires, entre plusieurs demeures. L'absence de descendants directs n'a pas contribué au culte de sa mémoire.

Paul Bredin mérite pourtant qu'on s'intéresse à sa trajectoire et à celle de sa famille. S'appuyant sur une riche lignée de vétérinaires, il a réussi la reconversion dans l'industrie que son père n'avait pas accomplie. Il a accumulé en quelques années une fortune privée considérable. Urbain de toujours, il s'est épanoui sur le tard dans un monde rural qu'il marqué de son empreinte. Il a ainsi réussi à atteindre l'idéal d'un bourgeois du XIXe siècle : faire fortune dans l'industrie pour en sortir au plus vite, et accéder, sur le modèle nobiliaire qui reste la référence incontournable, au statut de propriétaire rentier, pouvant vivre pour ses passions.

### **Une identification familiale contrariée à l'école vétérinaire de Lyon**

Paul Bredin est le 11 mai 1834 à Lyon, quai de l'Observance (actuel quai Chauveau), sur la rive droite de la Saône, dans les locaux de l'école vétérinaire, où son père Raphaël (1806-1865), alors « sous-professeur », était hébergé. Sa famille était très liée à l'histoire de cette école à Lyon depuis 1780. A la naissance de Paul, son grand-père Claude Julien (1776-1854) en était encore le directeur, après avoir succédé à son propre père Louis (1738-1813) au décès de celui-ci. L'école royale fondée par l'écuyer Claude Bourgelat en 1761 avait été la première au

monde<sup>1</sup>. Elle est installée l'année suivante sur le territoire de la commune de La Guillotière, rive gauche du Rhône, dans les locaux modestes d'une ancienne auberge. Celle de Paris, implantée en 1766 à Alfort (aujourd'hui Maisons-Alfort) également à l'initiative de Bourgelat qui devient inspecteur général de l'ensemble des écoles, ne l'avait supplantée qu'ensuite. Louis Bredin, originaire d'Auxonne en Côte-d'Or, avait commencé sa formation à l'école de Lyon dès son ouverture en 1762, avant de la poursuivre à Alfort et d'y être chargé en 1771 d'enseigner la botanique, la matière médicale et la pharmacie. Après le décès de Bourgelat en 1779, le directeur de l'école de Maisons-Alfort, qui lui succède comme inspecteur général, est remplacé par celui de Lyon, et Louis Bredin est envoyé à Lyon. Il permet à l'école de survivre aux tourments révolutionnaires, et au siège de Lyon en particulier, et est à l'origine de son transfert en 1796 dans les nouveaux locaux bien plus vastes du clos des Deux-Amants, qui abritaient, avant qu'ils ne deviennent un bien national à la Révolution, à la fois un petit couvent de frères de l'ordre des Cordeliers et un monastère de franciscaines.



Archives municipales de Lyon - Cartes postales

Rhône - Lyon - 9e arrondissement - Vaise - vers 1910 - 4F1.2257

Lyon - Les quais de la Saône, école vétérinaire



Les documents numérisés ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales sans autorisation des Archives municipales de Lyon et le paiement de frais de reproduction.

Son fils unique Claude Julien devient élève de l'école paternelle avant même à 10 ans en 1786 et obtient son diplôme dès l'âge de 15 ans en 1791. Envoyé comme vétérinaire des transports de l'artillerie dans l'armée des Alpes, il s'engage, lors d'une permission à Lyon en 1793, comme

<sup>1</sup> Christophe Degueurce, « Claude Bourgelat et la création des écoles vétérinaires », *Comptes Rendus Biologies*, vol. 335, n° 5, 2012, p. 334-342.

partisan des Girondins aux côtés des défenseurs de la ville. Arrêté par les troupes républicaines, il est interné à la prison Saint-Joseph. Grâce à l'intervention de Jacques Marie Hénon, adjoint de son père, invoquant sa jeunesse, la Commission militaire, qui prononce par ailleurs une centaine de condamnations à mort parmi les accusés, l'acquitte. Il retourne immédiatement dans l'armée des Alpes. Il en revient en 1795 pour intégrer à 19 ans le corps enseignant de l'École vétérinaire qui ne compte alors qu'un professeur aux côtés du directeur. Il est chargé principalement des cours d'anatomie et de physiologie. À la mort de son père, il est le plus ancien des professeurs en activité et il s'impose naturellement à sa succession, par une désignation provisoire qui n'a jamais été confirmée officiellement.

Le mariage des plus modestes de Claude Julien, célébré en 1804 en l'absence de sa mère qui en serait très mécontente, avec une couturière, fille d'un marchand de bois lyonnais, donne naissance à neuf enfants. Deux sont morts en bas âge en 1819, dont l'un tragiquement de brûlures. Mais la vie conjugale serait un enfer<sup>2</sup>. La mère et l'épouse, qui sont obligées de vivre ensemble à l'École, se détestent. Le décalage d'instruction susciterait des brouilles continuelles avec sa femme. Les cris, les scènes de violence se multiplient. Dans une lettre à son ami Ampère en juillet 1824, il indique que sa fille aînée est à Genève depuis quinze jours : « j'en suis réduit à désirer qu'elle ne revienne plus... Ma femme et mes enfants viennent de partir pour Taffignon [une propriété à la campagne achetée en 1821]. Je tremble ; il y a eu au dîner des querelles affreuses... Ils sont tous très mal disposés, et je n'y peux rien. Tout ce que je fais, tout sans exception tourne à mal<sup>3</sup>. [...] Mes enfants sont perdus si je ne parviens pas à les éloigner ». Au mois d'octobre suivant, l'administration est amenée à exiger le départ de sa femme de l'École, pour faire cesser le scandale. C'est le supérieur de Bredin, l'inspecteur général des écoles vétérinaires Jean Baptiste Huzard, qui serait intervenu en disant à sa femme : « “Il faut opter, ou de quitter l'École sans délai de voir votre mari destitué“ – “ Je quitterai l'École, dit-elle sans hésiter”<sup>4</sup> ». Son époux l'emmène à Taffignon, avec deux de ses enfants, Gabrielle et Henri. « J'ai bien eu de la peine à décider Gabrielle. Les autres souffriront mille morts plutôt que d'aller avec elle ». Mais il ne veut pas laisser sa femme dans cette « mauvaise baraque ». Il prévoit d'aller la voir dès que M. Huzard sera parti et de lui trouver un appartement à Lyon. Il se dit à la fois soulagé que vingt-et-un ans d'orage se soient achevés par ce coup de tonnerre, tout en se sentant seul « dans ce vaste grand appartement qu'elle a décoré avec le goût que tu

<sup>2</sup> Auguste Viatte, *Introduction à la correspondance philosophique de Claude Julien Bredin avec Ballanche*, thèse de la faculté des lettres de Paris, Paris, de Boccard, 1928, p. 10-11.

<sup>3</sup> Louis de Launay (éd.), *Lettres inédites de Claude-Julien Bredin à André-Marie Ampère, au pasteur Auguste Touchon et à Madame Touchon*, Lyon, A. Rey, 1936, lettre à Ampère, 18 juillet 1824, p. 161.

<sup>4</sup> *Ibid.*, lettre à Ampère, 31 octobre 1824, p. 170-172.

lui connais ». Il exprime encore son amour pour sa femme. « Elle pleure, elle gémit à Taffignon, tandis que je pleure ici. [...] ma femme a quitté l'École : elle s'est séparée de l'École, mais nous ne sommes pas séparés ».

Deux de ses fils, l'aîné Raphaël, que son père avait éloigné un temps comme pensionnaire au collège de L'Argentière, et un cadet Simon (1812-1888), malgré de grandes dispositions pour la peinture d'après son père, imitent leurs ascendants en obtenant leur diplôme de vétérinaire dans l'école familiale à respectivement 21 et 23 ans, alors qu'un troisième fait un apprentissage de droguiste et un quatrième devient commis dans une grande maison de soieries. La formation à l'École dure quatre ans, elle s'effectue obligatoirement comme internes pour les plus de cent-vingt élèves. L'ensemble du personnel, les enseignants, mais aussi le régisseur, le surveillant maître des études, un palefrenier, un jardinier, etc. est également logé sur place ; Claude Julien occupe comme directeur le plus grand appartement de six pièces. Après son diplôme, Simon s'est installé comme vétérinaire à Tournus (Saône-et-Loire), où il s'est marié et a eu des enfants, avant de revenir exercer à Lyon, dans le quartier de Vaise, dans les années 1860, puis, après le décès de sa première épouse en 1872 de partir en Algérie sans semble-t-il y reprendre son exercice. Raphaël, engagé dans l'armée à la sortie de l'École en 1827 comme vétérinaire en second au 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, en est parti précipitamment deux ans plus tard, au point d'en oublier de rendre son pistolet et son sabre, pour postuler à un des deux postes à pourvoir de chef de service, qui font fonction d'assistants des professeurs chargés d'assurer les répétitions. Sa désignation aux dépens d'un troisième candidat s'effectue dans des conditions contestées. Son père directeur qui avait été désigné pour présider le jury avec des professeurs à ses côtés avait souhaité surseoir au concours lorsqu'il a appris la candidature de son fils dont il n'aurait pas été au courant. Mais, en raison de l'urgence invoquée, le jury s'y oppose et il doit rester à son poste ; il s'engage simplement à ne pas participer au vote. Quatre jours d'audition sont prévus. Les candidats disposent d'une demi-heure pour répondre à chacune des questions qui leur sont posées. Mais, le dernier jour, Raphaël Bredin, invoquant une indisposition, parle moins longtemps que le temps accordé lors des deux interrogations. Un des membres du jury considère qu'il s'agit d'une défaillance éliminatoire, mais il n'est pas suivi par ses collègues. Raphaël est finalement classé second et obtient l'un des deux postes. Le directeur en charge de l'agriculture au ministère de tutelle de l'Intérieur, saisi d'une réclamation du candidat éliminé, considère après enquête que le jury s'est montré impartial, mais qu'il « n'est pas absolument impossible que quelques-uns des juges, involontairement entraînés par l'affection qu'ils portent au directeur de l'école, n'aient donné à mérite égal, entre les deux concurrents, la préférence au sieur Raphaël Bredin ». Il estime que le fait de prévoir au moins trente minutes de réponse pour

un candidat ne l'oblige pas à parler autant ; le jury reste libre de considérer une réponse plus courte comme satisfaisante. Les deux concurrents étaient d'anciens « excellents élèves » de l'école, mais Raphaël était « presque toujours supérieur ». Hésitant toutefois à prendre une décision, il invite le préfet du Rhône à mener sa propre enquête. Celui-ci arrive à des conclusions semblables : s'il regrette que le père ne se soit pas retiré de la présidence du jury, le fait que « les suffrages, à mérite égal, se soient portés avec quelque faveur sur le fils du directeur actuel et le petit-fils d'un ancien directeur duquel l'école a dû sa conservation et sa restauration », mais qu'il n'y a pas lieu de repousser cette préférence lorsque le choix bénéficie à « un sujet méritant et capable ». La nomination de Raphaël est donc confirmée. Il reçoit comme chef de service une rémunération annuelle de 1 500 F, soit près de trois fois le salaire d'un ouvrier de l'époque, auquel s'ajoute l'hébergement. Il apparaît dès 1833 avec le titre de sous-professeur, puis de professeur, occupant un des quatre postes qui existent à côté du directeur, ce qui lui vaut de doubler son salaire à 3 000 F. Lui aussi est logé sur place avec sa famille, dans un appartement de trois pièces plus petit que celui du directeur. L'école apparaît comme une grande famille : au mariage de Raphaël de 1830, l'autre chef de service était son témoin ; on retrouve le même à la naissance de ses deux premiers enfants, ainsi qu'un professeur pour sa seconde fille.

Claude Julien avait réussi à maintenir l'ordre et la discipline dans son école lors des événements révolutionnaires de juillet 1830. Mais, en avril 1834, un mois avant la naissance de Paul, il est confronté à la deuxième insurrection des canuts, qui éclate alors que les meneurs d'une grève contre la baisse des salaires sont traduits en justice. Les canuts s'opposent aussi à une loi en discussion à la Chambre des pairs visant à durcir la répression contre les associations républicaines, craignant qu'elle vise aussi les associations mutuelles ouvrières. Le 9 avril, lorsque l'insurrection éclate, les élèves de l'école vétérinaire sont en examen et aucun ne manque à l'appel. Mais le lendemain, deux élèves, Jules-Auguste Girard et François-Victor Girod, ont rejoint les insurgés. En juin 1835, Bredin est appelé à témoigner lors de leur procès qui se tient à Paris à la Chambre des pairs, transformée en Haute Cour. Les deux élèves, arrêtés comme meneurs, font partie des cinquante-deux Lyonnais accusés. Bredin indique que des élèves de l'École s'étaient, dès le mois de janvier, affiliés à la Société des droits de l'homme et s'étaient organisés en « décuries ». Mais il serait parvenu à les convaincre d'y renoncer. Il ne charge pas les deux accusés, soulignant qu'ils étaient de bons élèves et ont eu une influence modératrice auprès des révoltés. En août, alors que sept accusés sont condamnés à la déportation, la cour afflige à Girard la peine la plus légère d'un an d'emprisonnement et Girod est acquitté. En octobre, Bredin est destitué de la direction de l'école par une ordonnance royale,

pour avoir, d'après la presse, déposé avec trop de modération au procès. Il se retrouve mis à la retraite à 59 ans. Les autorités n'auraient pas apprécié la sérénade que lui auraient offert les élèves à son retour de Paris. Le journal lyonnais *Le Censeur* dénonce dans cette décision « toute la brutalité qu'inspire l'esprit de parti » : « cette mesure qui frappe un savant, un honnête homme, chargé d'années et de famille, sans fortune et sans ressource pour en accueillir, sera réprouvée par tous ceux qui connaissent M. Bredin. [...] L'indignation et l'impression douloureuse que cette nouvelle a produit dans Lyon ne saurait s'exprimer » (9 octobre 1835). Cet article est repris par des journaux parisiens libéraux comme *Le Temps*. Un autre journal proche du pouvoir, *Le Courrier de Lyon*, reconnaît que si « la politique n'est point étrangère à sa disgrâce », elle n'en est pas « la cause exclusive, ni même la principale » : « ce qui a surtout déterminé l'autorité supérieure à révoquer M. Bredin de ses fonctions, c'est que, sous sa direction, la politique occupait à l'école vétérinaire la place que l'enseignement devait y occuper avant tout » (15 octobre 1835). Le journal souligne aussi qu'il a obtenu le maximum de la retraite qu'il pouvait avoir et que son logement à l'école lui aurait été conservé. Il est possible également que la personnalité confuse de Bredin, sa vie familiale tourmentée, ses négligences relevées par ses supérieurs dans son costume et dans son attitude<sup>5</sup>, sa mauvaise administration aient joué un rôle.

L'affaire ne s'arrête pas là. Le directeur provisoire nommé, le professeur de pathologie Joseph Rainard, élève de Bredin, se retrouve sommé par les autorités de renvoyer dix élèves et d'en placer quinze à vingt autres sous surveillance. Comme il s'y refuse, le gouvernement doit faire appel à un responsable extérieur, Armand Théodore Maffré de Verdts, ancien directeur du haras de Cluny. Deux élèves de l'école dénoncent dans une lettre publiée dans *Le Censeur* le choix d'un « homme entièrement étranger à la médecine », dont la nomination, si elle pourrait convenir comme « surveillant chef », porte « le dernier coup de dégradation à l'art vétérinaire ». Quelques jours plus tard, un autre élève dénonce au nom de ses camarades la discipline militaire que le nouveau directeur veut imposer, en les consignant tout la journée dans leurs salles d'études pour n'en sortir que pour les leçons et exercices. À deux reprises dans les semaines suivantes, *Le Censeur* fait état de l'intervention des gendarmes dans les locaux de l'école après que les élèves auraient refusé de se plier à l'autorité du directeur, ce que celui-ci dément.

Membre de l'Académie de Lyon depuis 1825, qu'il a présidée en 1828, Claude Julien devenu rentier peut dorénavant se consacrer à des travaux scientifiques ou littéraires. Il s'était illustré en participant à des fouilles paléontologiques à la Croix-Rousse, mettant à jour des ossements

---

<sup>5</sup> Louis de Launay, « Introduction », *ibid.*, p. 12.



de mammoth. Mais, trop angoissé et hésitant pour achever un texte, il n'a jamais rien publié à son nom. Même rédiger un discours de réception ou un éloge à l'Académie lui pose problème. Il est surtout connu pour ses relations d'amitiés étroites avec des personnalités lyonnaises de sa génération comme le physicien André Marie Ampère (1775-1836), qu'il avait rencontré dès 1795, ou le philosophe Pierre Simon Ballanche (1776-1847). Ces jeunes gens forment, avec d'autres, ce qu'on a appelé « L'École mystique de Lyon<sup>6</sup> ». Les seuls écrits disponibles de Bredin sont les lettres échangées avec ses amis, riches d'échanges sur la philosophie, la science et la religion, qui ont été publiées. Avec Ampère, la correspondance est très dense, également intime, après que celui-ci est parti enseigner à l'École polytechnique de Paris en 1804. Mais beaucoup de des papiers de Bredin ont été perdus après sa mort.

### **Un grand-père déchu et endetté**

Bien que son droit à conserver un logement à l'École ait été affirmé à son départ, Claude Julien s'installe, toujours sans sa femme, avec ses trois plus jeunes enfants encore célibataires, dont Simon, alors vétérinaire au 8<sup>e</sup> régiment d'artillerie en garnison à Metz, sur l'autre rive de la Saône, quai Saint-Benoit (actuel quai Saint-Vincent), dans un appartement en location qui ne compte plus que deux pièces. Alors qu'il avait deux domestiques à l'école, il n'en a plus, ce qui confirme le train de vie modeste dont faisait état *Le Censeur*. Plus tard, il y vit seul avec un domestique. Quant à sa femme, on la retrouve en 1846 résidente place des Deux-Amants, aux Cordeliers de l'Observance, à proximité immédiate de l'école vétérinaire, dans un logement d'une pièce en location qu'elle occupe seule. Dans une lettre en 1844 à son ami le pasteur Auguste Touchon, Claude Julien évoque leur absence de relation : « Ma femme – et voilà le plus douloureux – ma femme et moi, nous ne nous voyons pas, et chose singulière, courant tous deux la ville dans tous le sens, nous ne nous rencontrons jamais. Elle se porte très bien, son imagination est toujours aussi ardente. <sup>7</sup>» Claude Julien doit même l'assigner en justice en 1845 pour obtenir qu'elle signe un acte juridique.

S'il est locataire à Lyon, Claude Julien n'était pas sans propriété immobilière. Il a hérité de ses parents un important domaine agricole sur la commune de La Guillotière, sur la rive gauche du Rhône, chemin de Villeurbanne, après le lieu-dit de La Part-Dieu. Il comprenait deux maisons et dix-sept hectares de jardins, terres, pré et vigne. Il avait été acquis en 1791 au prix de 20 000 livres. La famille n'y a jamais résidé ; il s'agissait d'une propriété de rapport qui était louée.

---

<sup>6</sup> Joseph Buche, *L'École mystique de Lyon*, Paris, Alcan, 1935, qui consacre un chapitre à Bredin.

<sup>7</sup> *Lettres inédites de Claude-Julien Bredin*, op. cit., lettre à Touchon, 25 mars 1844, p. 208-209.

Dès 1825, Claude Julien évoque dans une lettre à Ampère en 1825 la demande de sa mère, qui en conserve la moitié, de consentir à vendre la propriété. Une violente altercation aurait éclaté entre les deux quand il aurait demandé quelques jours pour réfléchir et pour consulter<sup>8</sup>. Il n'a commencé, par plusieurs ventes successives qui se sont étalées jusqu'en 1836, à s'en séparer qu'à partir de 1832, après le décès de sa mère. Il en a retiré en tout 89 200 F, ce qui représente l'équivalent de vingt-deux années de la retraite de 4 000 F qui lui est attribuée ! Par ailleurs, il avait acheté en 1821, avec son épouse, un autre domaine agricole, avec un bail à ferme à poursuivre, sur les hauteurs de Sainte-Foy-lès-Lyon, au lieu-dit Taffignon, d'une superficie de sept hectares, avec une maison, un jardin, des terres, des vignes, des bois et une saulaie. Le prix était de 8 000 F, mais, selon une pratique habituelle à l'époque, le vendeur, un fabricant d'étoffe de soie lyonnais, se montre arrangeant : la moitié n'est à verser que dans un an et le solde plus tard, avec un intérêt de 5 % l'an. Les ventes réalisées à La Guillotière en 1832-1836 ne permettent pas à Claude Julien de solder sa dette. Au contraire, il accumule des hypothèques pour un total de 91 719 F. Sa mise à la retraite, même si sa rente est confortable à 4 000 F, lui fait perdre 1 000 F par rapport à son revenu d'activité ; il doit payer dorénavant un loyer pour son appartement lyonnais et la nécessité d'entretenir sa femme dans un autre logement ne doit rien arranger. S'il a bien marié ses deux filles aînées en 1826 et 1832, respectivement avec un pharmacien, devenu ensuite receveur des contributions, et un avoué, l'acte ne fait pas état d'un contrat de mariage, ce qui suggère l'absence de dot. Comme il l'explique à son ami Touchon en 1844, son fils Jean dit Johannès « à qui j'ai eu la faiblesse de monter un commerce de droguerie, a eu des malheurs. Il m'a mis dans une gêne pécuniaire dont j'ai de la peine à sortir<sup>9</sup> ». En 1846, il fait part, dans une correspondance avec son ami Ballanche<sup>10</sup>, de son désespoir que la mariage de sa troisième fille Gabrielle, âgée de 29 ans, soit « depuis huit ou neuf mois en suspens ». Elle reste finalement célibataire, tout comme ses deux fils qui ne sont pas devenus vétérinaire. L'endettement du père n'a pas dû aider.

Des douleurs physiques et une faiblesse cardiaque amènent Claude Julien à quitter Lyon dans les dernières années de sa vie pour s'installer sous le climat plus favorable de la Côte-d'Azur. C'est là qu'il meurt en 1854, à 78 ans, chez Gabrielle installée comme rentière à Nice. Il ne possède alors pas grand-chose. Sa fille fait expédier une malle avec ses affaires personnelles, quelques vêtements, souliers, des livres et papiers personnels, estimées à 15 F seulement ; le contenu, stocké chez un commissionnaire à La Guillotière, a beaucoup souffert de la grande

---

<sup>8</sup> *Ibid.*, lettre à Ampère, 20 septembre 1825, p. 175.

<sup>9</sup> *Ibid.*, lettre à Touchon, 25 mars 1844, p. 209.

<sup>10</sup> *Ibid.*, lettre du 25 octobre 1846, p. 304.

crue de mai 1856 qui a affecté la rive gauche du Rhône. Du mobilier se trouve aussi dans la maison de Sainte-Foy, qui a dû lui servir de villégiature estivale, mais, en mauvais état, il n'est estimé par le notaire qu'à 49 F. Son épouse, qui avait été convoquée pour l'estimation dans la mesure où il s'agissait de biens de communauté, ne s'est pas présentée. Elle est toujours déclarée domiciliée place des Deux-Amants. À ce mobilier ne s'ajoute comme actif que deux mois et demi de la pension de retraite encore à verser, pour un total de 846 F, et la propriété de Sainte-Foy estimée à 10 000 F, sachant que les bâtiments sont en mauvais état et que près de quatre hectares n'ont jamais pu être cultivés, se trouvant au bord de la rivière L'Yzeron, sur un terrain inculte, couvert de pierres et graviers. En face, on trouve un passif de 21 000 F, non compris les intérêts récents, d'obligations réclamées par divers créanciers, dont les 4 000 F jamais payés depuis trente-quatre ans, correspondant à la moitié du prix d'achat de la propriété de Sainte-Foy, toujours dûs aux héritiers du vendeur. La succession est refusée par cinq – dont le père de Paul qui s'est toutefois acquitté des frais d'obsèques à Nice – des sept enfants. L'un des créanciers ayant demandé la vente par expropriation de la propriété, l'un des deux autres fils qui a accepté la succession – sous bénéfice d'inventaire dans son cas –, Simon Marie, vétérinaire à Tournus, s'en rend adjudicataire pour 25 150 F, ce qui permet de rembourser les dettes. Lui-même a dû emprunter 14 559 F à cette fin, dette dont il ne se libère qu'en 1863 alors qu'il est dorénavant installé comme vétérinaire à Lyon-Vaise. La propriété reste dans la famille, mais la maison est détruite par un incendie en 1885, ce qui entraîne la perte de l'essentiel de ce qui restait des papiers de Claude Julien. La grand-mère, qui n'avait exercé aucune reprise sur la succession de son mari, est décédée en 1862 à Tassin, chez son fils cadet Henri, un temps directeur d'une brasserie à Écully à la mort de son père, devenu rentier à 38 ans. Aucune déclaration de succession n'est établie à cette occasion. La famille n'a donc plus aucune fortune à cette génération.

### **Une nouvelle vie hors de l'école vétérinaire**

Après le départ de son père de la direction en 1835, Raphaël est resté professeur à l'École vétérinaire, où il continue de résider avec sa famille, avec son épouse et ses trois enfants. Trois autres enfants, dont un jumeau en 1837 qui ne survit pas – son décès n'est pas déclaré à Lyon, il y a dû, selon une pratique habituelle à l'époque, décédé à la campagne en nourrice –, y naissent encore jusqu'en 1839. Pour Paul né en 1834 et pour les suivants, les témoins de l'acte de naissance ne sont plus liés à l'école, ce qui peut traduire une certaine distanciation. Raphaël abandonne d'ailleurs son poste de professeur en 1840. Sa situation était probablement devenue délicate à l'École après le départ de son père ; il pouvait difficilement espérer être le troisième

Bredin à la diriger. Il aurait accepté l'une des chaires vétérinaires de l'école régionale d'agriculture de la Saulsaie que vient de fonder l'agronome Césaire Nivière à Montluel (Ain), qui obtient la reconnaissance de l'État en 1842. Mais la famille ne s'installe pas là-bas. Il ne s'agit pas d'une activité exclusive comme le professorat à l'école vétérinaire.

Raphaël avait épousé en 1830 la fille d'un négociant de Vaise qui lui a apporté, outre un trousseau de 1 000 F et du mobilier pour la même somme, une dot correcte de 8 000 F. Mais le beau-père, déjà endetté de nombreuses hypothèques malgré la vente d'une propriété pour 60 000 F en 1823, ne s'engage à verser la somme que dans les deux ans, en espèces ou en immobilier à sa convenance. Après son départ de l'école vétérinaire, Raphaël, sa femme et leurs cinq enfants se sont installés en location place des Pénitents-de-la-Croix (actuelle place Michel Servet), transformée dans les années 1940 par le percement du tunnel routier de Fourvière, au pied des pentes de la Croix-Rousse, dans des locaux au rez-de-chaussée d'un immeuble de six étages, qui servent à la fois de logement et de lieu d'exercice professionnel. Raphaël y prend la suite d'un autre vétérinaire. Les deux pièces louées au départ s'étendent à six à partir de 1844, pour un loyer de 800 F par an. D'après son père en 1844, « il a formé un grand établissement vétérinaire [...], il travaille beaucoup<sup>11</sup>. » Il gagne probablement mieux sa vie que comme professeur. Alors qu'il n'avait selon les recensements municipaux qu'un domestique à l'école vétérinaire, le foyer en compte toutefois maintenant deux, et même trois à partir de 1845. À une domestique qui reste fidèle à la famille pendant des décennies s'ajoutent des garçons d'écurie. Un vétérinaire urbain s'occupe à l'époque plus de chevaux, pour lesquels on trouve régulièrement des annonces de vente à son nom dans la presse, que d'animaux de compagnie. On trouve d'ailleurs parfois l'appellation de « maréchal vétérinaire », des maréchaux ferrants – ils seraient quatre à Lyon en 1841 – exerçant de leur côté une activité concurrente de vétérinaire sans diplôme. Lyon, avec les communes annexées en 1852 de La Guillotière et de Vaise, compte à l'époque autour de sept vétérinaires brevetés établis, pour un nombre total dans le département du Rhône qui passe de 18 en 1841 à 34 en 1865 (on est très loin des plus de 600 vétérinaires inscrits à l'ordre en 2023 dans le département !).

Discret par ailleurs, Raphaël Bredin a un engagement politique éphémère pendant la Révolution de 1848. En mars, il prononce un discours devant la Société démocratique centrale qui, d'après la presse lyonnaise, impressionne l'assistance. Il est vivement applaudi quand il invite à délaissier la question sociale pour ne s'occuper que des élections : la priorité pour lui serait de choisir d'abord des hommes du peuple. Il est élu dans la foulée vice-président du bureau du

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, lettre à Touchon, 25 mars 1844, p. 209.

Club central de la Société démocratique. En avril, il est candidat à l'investiture par cette organisation pour un mandat à l'Assemblée constituante. Mais il n'obtient que le 25<sup>e</sup> score sur 28, avec 1 474 voix sur 8 669 votants. Il est victime de son positionnement modéré. Capitaine de la garde nationale, il est en revanche retenu en juin parmi ses trois candidats aux élections municipales pour son quartier de Saint-Clair. Il est élu avec un bon score au deuxième tour. Il fait partie des vingt-et-un conseillers républicains qui forment une petite majorité face aux royalistes. Le journal *Le Censeur* le présente même comme un socialiste. Il participe à quelques séances, mais, lors des nouvelles élections organisées dès le mois d'août, il perd son siège au 1<sup>er</sup> tour face à un candidat semble-t-il – les clivages sont assez confus et présentés de manière souvent contradictoire dans la presse – de l'opposition conservatrice. Il disparaît ensuite de la vie politique locale, dans un Second Empire qui laisse il est vrai peu de place à un républicain...

### **Les ambitions paternelles avortées dans l'industrie**

Signe d'une certaine aisance, en 1850, Raphael Bredin et sa femme effectuent un premier investissement foncier, au lieu-dit de Rocheardon, commune de Saint-Rambert-L'Île Barbe, au bord de la Saône en amont de Lyon. Ils achètent 20 000 F une propriété de près d'un hectare, qui comprend le moulin à vapeur dit des Treilles, avec pré et jardin attenant. Mais seulement 3 057 F ont été payés comptants ; le solde est prévu pour s'étaler jusqu'en 1853, moyennant des intérêts de 5 % l'an. Le lieu comportait de nombreuses maisons d'agrément alentour, et la famille a pu s'en servir de villégiature d'été ; elle y est d'ailleurs déclarée résidente lors du mariage en juin 1852 de la fille aînée. Mais l'investissement est aussi économique. Le moulin est exploité ; au recensement de 1856, deux familles de meunier, une de commis meunier et une autre de journalier sont déclarés travailler pour M. Bredin. Ce lieu est en pleine transformation, par sa situation stratégique dans le prolongement du quartier industriel de Vaise, entre la ligne de chemin de fer du PLM ouverte en 1854 et la rivière. Des locaux industriels ont été édifiés par une fabrique de savon qui a loué une partie du terrain en 1851. Celle-ci a fait faillite dès l'année suivante, mais Raphaël rachète les constructions et les marchandises stockées pour 4 500 F, ce qui porte sa dette à 21 443 F. Il continue d'exploiter la savonnerie ; un contremaître et un ouvrier sont logés sur place en 1856 d'après le recensement. En 1855, rien de plus n'a été payé et plus d'un quart de la parcelle (28 ares sur 96) est vendue pour 8 000 F à l'entrepreneur de travaux publics Lazare Mangini, par ailleurs fondateur du chemin de fer PLM.



## Archives municipales de Lyon - Cartes postales

Rhône - Lyon - 9<sup>e</sup> arrondissement - Saint-Rambert - vers 1910 - 4F1 2316  
 Environs de Lyon - La Saône, l'Industrie, Saint-Rambert, Saint-Cyr, Le Mont Cindre



Les documents numérisés ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales sans autorisation des Archives municipales de Lyon et le paiement de frais de reproduction.

Malgré ces difficultés, Bredin, qui ne semble pas se consacrer à son seul métier de vétérinaire, cherche à valoriser au mieux sa propriété. En 1858, il aurait envisagé d'y implanter une porcherie, mais aurait renoncé face à la levée de bouclier du voisinage. En avril 1860, il demande au préfet l'autorisation d'exploiter une fabrique de benzène, nitrobenzène et aniline, un nouveau colorant synthétique à base de houille dont la production relève de la 1<sup>ère</sup> catégorie la plus dangereuse des établissements classés. Selon une pratique habituelle, il met les autorités devant le fait accompli avec une production qui aurait déjà été lancée il y a huit mois. L'enquête *de commodo et incommodo* lancée dans les différentes communes dans un rayon de 5 km autour recueille des protestations signées par quatre-vingt personnes, parmi lesquelles de nombreux notables lyonnais qui ont leur villégiature dans les environs, ainsi que le proviseur du lycée impérial qui a pour projet d'installer un petit collège pour jeunes élèves à Saint-Rambert. Ces protestations sont balayées par les différentes instances consultées, conseil de salubrité et d'hygiène publique, conseil de préfecture, chimiste du service municipal de la ville de Lyon qui constatent que le fonctionnement de l'usine, au milieu d'autres implantées dans le secteur, n'avait jusqu'alors pas suscité de plaintes particulières et que la plupart des protestataires se situent dans un rayon de plus de 500 m, au-delà du remblais de la ligne de chemin de fer, alors que d'autres habitants dans un périmètre plus rapproché ne se sont pas plaints. Un ancien contremaître de la savonnerie de Bredin, toujours son locataire, vient même à son secours pour

expliquer que travailler de l'autre côté d'une cloison de l'usine ne lui a jamais posé de problème. L'autorisation est accordée en novembre 1860 par la préfecture, sous certaines conditions, comme l'édification d'une cheminée de trente mètres pour évacuer les fumées ou le déversement des eaux industrielles directement dans la Saône, et non dans des puits perdus ou dans des ruisseaux environnants, pour une durée de cinq ans seulement. Un rapport anonyme dans le dossier accusait Bredin de n'avoir qu'un but de « pure spéculation » pour son terrain, cette autorisation n'étant demandée « que pour vendre ses bâtiments à un industriel aussitôt qu'il l'aura obtenue. L'usine est effectivement louée, par un bail verbal à 2500 F l'an, à un certain Jules Fayolle qui aurait obtenu en 1859 des frères Renard, teinturiers à Lyon, une licence pour fabriquer le nouveau colorant synthétique fuchsine<sup>12</sup>. Bredin n'est donc pas durablement l'industriel qu'il a tenté d'être ; il n'est plus, à côté de son métier de vétérinaire qu'il exerce toujours, qu'un bailleur, d'autant plus que, entre-temps, en septembre 1860, il a vendu le moulin, ainsi qu'une autre partie des terrains, jardin et pré, attenants à un marchand de graines et de farine. La famille a également perdu son lieu de villégiature dans un lieu qui s'y prête de moins en moins. La vente partielle du terrain se fait, avec les constructions réalisées dans l'intervalle, à un prix de 25 000 F bien supérieur à l'achat de l'ensemble en 1850 pour 20 000 F, mais seulement 2 000 F sont payés comptants par l'acquéreur. Les détenteurs d'hypothèques légales, qui s'élèvent alors d'après les inscriptions non radiées au registre, à 78 000 F, sont invités à se faire connaître. En février 1861, Bredin réussit à céder 17 000 F de sa créance sur le vendeur, ce qui lui permet d'enfin solder l'achat de 1850.

En 1863, Fayolle apporte le bail conclu avec Bredin, ainsi que celui conclu avec Mangini pour le terrain contigu qu'il avait racheté, l'autorisation préfectorale et les objets mobiliers se trouvant dans ces immeubles à la nouvelle société à responsabilité limitée La Fuchsine constituée sous l'égide d'Henri Germain et du Crédit lyonnais. Bredin, qui n'est plus que bailleur, n'est pas associé à l'affaire. Il est prévu que la société puisse racheter d'ici la fin du bail en 1869 ses installations pour 70 000 F (soit plus que sa valeur habituelle de vingt fois le revenu de 2 500 F). Mais La Fuchsine s'avère rapidement un gouffre financier pour périlcliter et faire faillite dès 1868.

Malgré cette implication dans la meunerie et dans l'industrie chimique, la fortune du vétérinaire Raphaël Bredin est restée modeste. En 1852, sa fille aînée, Agathe, épouse, sans contrat et donc sans dot, un artiste peintre de 27 ans resté ensuite sans notoriété. Le mariage semble d'ailleurs

---

<sup>12</sup> Henk Van Den Belt, « Why Monopoly Failed: The Rise and Fall of Société La Fuchsine », *The British Journal for the History of Science*, mars 1992, vol. 25, n° 1, p. 45-63, ici p. 51.

ne pas s'être concrétisé, même si le divorce n'a jamais été prononcé. Agathe est ensuite régulièrement déclarée domiciliée seule, « célibataire » d'après les recensements, chez ses parents. Comme il est inscrit dans un acte notarié, elle demeure « de droit avec son mari [devenu rentier sur la Côte d'Azur à Saint-Raphaël] et de fait à Lyon ». Elle décède en 1884 chez son frère Henri. Les deux autres sœurs sont restées célibataires et vivent également avec leurs parents puis leurs frères. L'impossibilité de leur père de les doter correctement a pu représenter un obstacle à une alliance d'un niveau satisfaisant pour la famille.

En 1862, Raphaël a déménagé à la fois le domicile familial et son cabinet sur la rive gauche du Rhône, dans le quartier des Brotteaux, rue Sully, toujours en location. En 1865, il meurt à 59 ans d'un accident de chasse dans les Dombes. Un chien aurait heurté la crosse d'un fusil posé négligemment par l'un de ses amis contre la roue de la voiture à cheval dans lequel il était assis ; la détente est partie et la charge de plombs a traversé son cerveau. Son fils Paul était à ses côtés. La succession de Raphaël est des plus modestes. Les seuls effets mobiliers de la communauté sont estimés à 2 664 F. Elle ne possède pas de valeurs financières et l'actif principal sont les immeubles industriels loués 2 500 F par an à La Fuschine, qu'elle n'a pas rachetés, d'une valeur de 50 000 F. S'y ajoute une créance de 6 000 F, reliquat toujours dû par l'acquéreur du moulin de Saint-Rambert en 1860. La veuve reprenant les 10 000 F apportés dans son contrat de mariage et la moitié des biens de communauté, il ne reste que la moitié de 48 806 F à répartir entre les cinq enfants. Ils se partagent en nue-propriété la moitié des installations de Saint-Rambert, mais le loyer en revient à leur mère usufruitière.

### **Paul devient teinturier**

Paul, qui avait à peine 6 ans quand il a quitté la vie communautaire de l'école vétérinaire, ne peut donc pas compter sur un héritage familial important pour s'installer dans la vie. On ne sait rien de ses années de formation. Il ne semble pas avoir été élève au lycée de Lyon, où du moins il n'apparaît pas parmi les candidats au baccalauréat. Il ne semble pas non plus, ainsi que son frère cadet, avoir suivi des enseignements à l'école vétérinaire, dont la famille s'est définitivement éloignée, même si son père et son oncle continuent d'exercer la profession en libéral. Au recensement de 1851, il était toujours à 17 ans résident au foyer familial, sans activité déclarée. On ne trouve pas trace qu'il ait participé à l'exploitation dans les années 1850 de



moulin et de la fabrique de savon de Saint-Rambert. La réalité invoquée d'un stage de cinq ans à Berlin demanderait à être confirmée<sup>13</sup>.

Au recensement de 1856, à 22 ans, il vit toujours avec ses parents, mais cette fois-ci avec une profession inédite dans la famille de teinturier. En l'absence d'école spécialisée, il a probablement appris un métier qui repose beaucoup sur un savoir-faire pratique sur le tas, par un apprentissage. Son mariage l'année suivante permet d'en savoir plus : il est alors employé teinturier demeurant chez « MM. Michel & Piaton ». Cette entreprise était, avant l'émergence spectaculaire des Ets Gillet & Pierron, fondés par François Gillet, ancien ouvrier des Michel, dans les années 1850, l'une de plus importantes affaires, avec près d'une centaine d'ouvriers (83 en 1845), parmi les quelques quatre-vingts (1838) ou soixante (1861) maisons lyonnaises de teinture répertoriées dans les annuaires comme travaillant à façon pour la fabrique de soieries. Elles se divisent entre teinture au noir, la plus délicate par la difficulté des procédés pour arriver au meilleur rendu, et teinture en couleurs. On trouve trace de la maison Michel dès 1807 à Lyon, sur la rive droite de la Saône, au départ place du Change dans le quartier Saint-Paul, puis vers 1811 dans le quartier Saint-Georges, à l'entrée de la rue de la Quarantaine le long du quai Fulchiron. Une partie des ouvriers sont logés sur place. L'entreprise est spécialisée dans la soie au noir, dans laquelle elle a longtemps été à la pointe de l'innovation. Il s'agit d'une entreprise familiale entre les frères Michel originaires de Grigny au sud de Lyon, Charles I (1781-1851), Antoine François (1789-1871), Charles II (1797-1846), ainsi qu'un beau-frère Jean-Baptiste Ducarre (né en 1786). La génération suivante n'apparaît comme associés d'une société Michel Frères & Neveux qu'avec des enfants de Charles I, Charles III (1808-1861) et, jusqu'à sa disparition prématurée, Jean-Baptiste (1812-1848). Antoine François n'avait qu'un fils disparu à 15 ans et une fille qui épouse un notaire. Charles II, veuf deux ans après son mariage, n'avait que deux filles encore mineures à son décès. Jean-Baptiste Ducarre était resté célibataire. En 1853, une nouvelle société est constituée pour une durée exceptionnellement longue de douze ans – ce qui traduit la confiance qui règne entre les associés – dans laquelle les survivants Antoine François et Charles III, « anciens teinturiers », ne sont plus qu'associés commanditaires, ayant apporté le procédé de teinture, le brevet d'invention, le matériel, les marchandises et la clientèle de l'ancienne société. La société ne possède aucun actif immobilier ; elle loue ses locaux industriels aux enfants de Jean-Baptiste Michel qui en ont

---

<sup>13</sup> Catherine Péliissier, *La vie privée des notables lyonnais*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1996, p. 74, qui n'indique pas sa source, même dans la thèse dont ce livre est issu. Les erreurs qui suivent dans le texte (Paul Bredin associé à la mise au point de la fuchsine – probablement une confusion avec son père – et fondateur ensuite de sa propre entreprise de teinture de soieries) incitent à la prudence.

hérité. Selon une pratique habituelle à l'époque, les anciens associés se sont, fortune faite, à respectivement 64 ans et même 45 ans pour Charles III, resté célibataire, retirés comme rentiers. Les nouveaux associés gérants en nom collectif sont Hippolyte Michel (1813-1878), un cousin fils d'un notaire de Grigny, et Louis Claude dit Claudius Piaton (1820-1901), fils de teinturier et teinturier lui-même ; il exploitait jusqu'alors une autre maison plus petite (douze ouvriers en 1845), installée en presqu'île dans le quartier Grôlée ; il n'est qu'indirectement allié à la famille, par le mariage l'année précédente de son frère Pierre, notaire, avec la fille d'Antoine Michel. La famille Michel, pourtant très étendue, s'est retirée de la gérance de l'entreprise en ligne directe.

Entrée de la rue de la Quarantaine, entre le Rhône et la colline de Fourvière, 2023



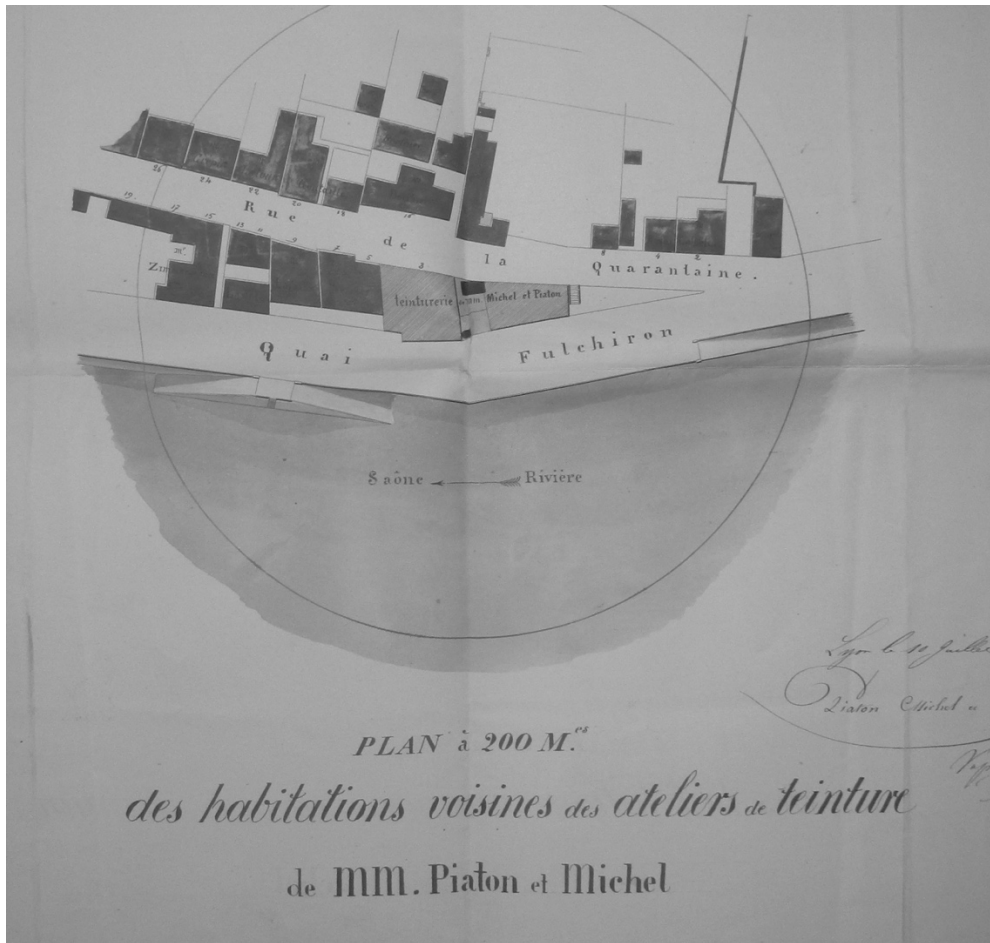
(cliché de l'auteur)

Entrée de la rue de la Quarantaine, avec les immeubles du 1-3 à gauche, 2023



(cliché de l'auteur)

Plan des usines Michel & Piaton, dossier d'établissement classé, 1859, ADR, 5M Etc1 104.



Paul Bredin travaille pour cette nouvelle société qui a pris la raison sociale Piaton, Michel & Cie. Il n'entretient aucun lien familial avec les associés, si ce n'est que Pierre Piaton apparaît aussitôt après son mariage régulièrement comme le notaire des Bredin. Par ailleurs, mais c'est bien après l'embauche de Paul, la fabrique de colorants qu'a lancée son père avant de la céder à Fayolle a un lien avec la teinturerie, même si la maison Piaton, Michel & Cie spécialisée dans la soie au noir ne doit pas utiliser de colorants comme l'aniline ou la fuchsine. Comme le prévoient les statuts, le décès du commanditaire Charles III en 1861 ne remet pas la société en cause. Au recensement de cette année-là, on perd la trace de Paul Bredin, qui n'habite plus avec son épouse ni chez ses parents, ni avec les associés Piaton et Michel rue de la Quarantaine, et pas encore à sa future adresse du quai Tilsitt sur la presqu'île.

### **L'association avec Claudius Piaton**

On ne retrouve la trace de Paul qu'en juillet 1865 quand, à l'échéance de la société Piaton, Michel & Cie, une nouvelle société est formée pour dix ans. Alors qu'Hippolyte Michel s'est

complètement retiré à 52 ans, peu après le mariage de sa fille unique avec un négociant qui reste en dehors de l'affaire, Claudius Piaton est toujours associé gérant en nom collectif et Antoine François Michel commanditaire. Mais Paul Bredin, employé demeurant comme locataire dorénavant quai Tilsitt, sur la rive gauche de la Saône en face de la Quarantaine, avec sa femme et ses quatre frères et sœurs, devient également à 31 ans associé gérant en nom collectif. Piaton apporte 400 000 F de capital, en partie en nature avec pour la première fois un immeuble – une maison qu'il vient d'acheter 30 000 F au 16 de la rue de la Quarantaine en face de l'usine qu'ils louent au 1-3 –, du matériel et des marchandises ; le commanditaire Antoine François Michel apporte 200 000 F en créances ou espèces, alors que Paul Bredin apporte 100 000 F sans aucune précision sur les modalités.



**Archives municipales de Lyon - Cartes postales**

Rhône - Lyon - 2<sup>e</sup> arrondissement - Bellecour-Carnot - vers 1910 - 4Fl\_11890  
Lyon - Perspective sur Saint-Georges, le quai Tilsitt



Les documents numérisés ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales sans autorisation des Archives municipales de Lyon et le paiement de frais de reproduction.

Comment Paul a-t-il pu réunir une telle somme qui correspond à près de cent-vingt-cinq ans de salaire d'un ouvrier ? Son père ne décède que quelques mois plus tard et sa succession ne lui rapporte rien. On ne voit pas qui dans la famille pourrait lui avoir avancé pareil montant. Son mariage à Chalamont (Ain) huit ans plus tôt, en 1857, avec Antoinette Gros apparaît relativement modeste ; son beau-père décédé en 1853, déclaré de son vivant propriétaire dans

l'acte, était en fait boulanger, également cabaretier et marchand de farine selon d'autres sources. Il n'était certes pas sans fortune ; il possédait des biens agricoles, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres acquis pour quelques dizaines de milliers de francs dans les années 1830-1840. Un contrat de mariage a été établi ; la future épouse apporte un trousseau de 700 F, quelques objets mobiliers d'une valeur de 800 F et, sous la forme d'un dot en nature encore virtuelle, des droits dans la succession de son père toujours pas réglée sous la forme d'une propriété à Chalamont ; le partage n'intervient que très tard en 1861 et Mme Bredin obtient une ferme avec une quinzaine d'hectares (en partie en pré et en bois). On ne sait rien de l'origine de ce mariage qui ne paraît pas avoir de motivations financières, même si cette belle-famille rurale était assez aisée. Comment Paul a-t-il rencontré Antoinette ? Aucun lien familial ou professionnel n'a pu être repéré ; les frères et beaux-frères de la mariée, témoins de son mariage, sont résidents dans l'Ain sans autre profession déclarée que propriétaires. Les Bredin n'avaient alors aucune propriété dans l'Ain. Peut-être que le lien s'est fait par la chasse dont Paul est comme son père un grand amateur ? Au décès de Mme Bredin en 1873, la propriété héritée en bien propre est restée intacte ; elle n'a pas été utilisée pour financer la part de Paul Bredin dans son entreprise ; estimée à 12 000 F, elle revient à la mère de la défunte. Ce mariage ne peut pas expliquer l'enrichissement de Paul Bredin.

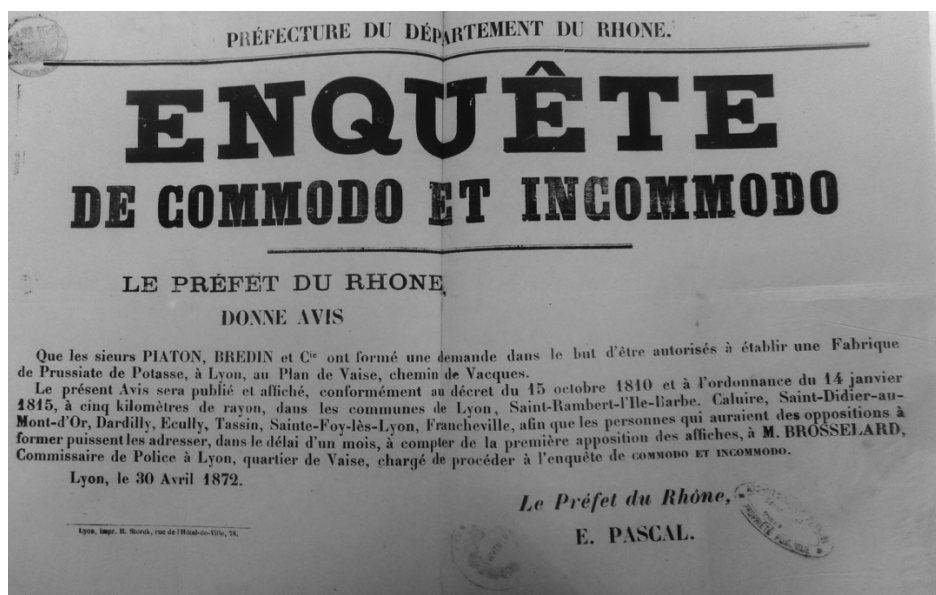
On ne trouve pas non plus trace d'une inscription d'hypothèque pour un emprunt réalisé en 1865. Paul apparaît d'autant moins en difficulté financière que, quelques mois plus tôt, en décembre 1864, il a, en complément de la première propriété dont sa femme avait hérité de son père à Chalamont, racheté une seconde, avec 1,6 hectare de terre, à la sœur de celle-ci, pour 10 600 F. Il est possible que Paul n'ait apporté la somme dans la société qu'à titre d'avance sur ses parts, que son associé lui attribue généreusement à cette fin, dans les bénéfices futurs. Les statuts lui prévoient, outre un traitement de gérant de 500 F par mois, soit plus de sept fois le salaire d'un ouvrier, un intérêt de 5 % sur sa mise en capital, soit 5 000 F par an, et surtout une part de 45 %, équivalente à celle de Claudius Piaton malgré sa part plus faible au capital, dans un éventuel surplus de bénéfices. La prospérité habituelle des entreprises de teinture, qu'on ne connaît pas pour la maison Piaton & Bredin en l'absence d'archives privées de l'entreprise, fait que la somme peut avoir été importante.

Comme le prévoient les statuts, le décès de l'associé commanditaire Antoine François Michel en 1871 n'entraîne pas la dissolution de la société ; elle continue avec ses héritiers, sa seule fille épouse du notaire entre-temps retiré pour se consacrer à ses affaires privées Pierre Piaton, belle-sœur de l'associé Claudius, en l'occurrence. En 1873, la maison Piaton, Bredin & Cie atteint un effectif deux cents ouvriers, mais elle n'est plus qu'au septième rang dans la teinture

lyonnaise qui est entre-temps, avec la mécanisation, passée au stade d'une véritable industrie, et au troisième dans la seule teinture au noir, loin derrière la maison Gillet qui atteint 1 200 employés dans son usine en amont sur la Saône du quai de Serin, la maison Drevon à Saint-Clair au bord du Rhône étant à 400. Pour la teinture en couleurs, Guinon, Marnas & Bonnet ou Corron aux Brotteaux sont à 600. L'ancienne maison Michel avait pourtant de l'avance : en 1856, Piaton, Michel & Cie disposait de sept machines à vapeur pour une puissance totale de 42 chevaux, alors que Gillet & Pierron n'en avait encore que quatre de 34 chevaux. Mais, dans les faubourgs du quai de Serin, Gillet dispose d'une capacité d'extension plus importante que dans le quartier très encadré de la Quarantaine, d'où la maison Piaton, Bredin & Cie ne s'éloigne pas. Sauf l'immeuble apporté par Claudius Piaton en 1865, elle n'y est encore à l'époque que locataire de l'essentiel de ses locaux.

Piaton, Bredin & Cie ont bien tenté, comme les Gillet l'on fait avec leur usine de Vaise à partir de 1871 une diversification dans la chimie, mais elle a avorté. La société avait obtenu en 1872 l'autorisation de fabriquer du prussiate de potasse, un produit essentiel pour la teinture au noir qui n'était jusqu'alors fabriqué en France qu'en Alsace-Moselle annexée par l'Allemagne, à Saint-Rambert, dans les anciennes usines de la Fuchsine construites appartenant aux Bredin et Mangini. Le projet se heurte, comme en 1860, à une forte opposition des propriétaires voisins, et notamment du proviseur du petit lycée récemment construit de Saint-Rambert, qui s'inquiètent des odeurs de putréfaction résultant de l'usage de matières animales. La Cie des chemins de fer du PLM s'inquiète également des résidus qui pourraient contaminer la prise d'eau à proximité de son réservoir de la gare de Vaise. Mais l'enquête du commissaire de police du quartier et le rapport du conseil d'hygiène publique et de salubrité viennent encore démentir ces inquiétudes ; l'usine n'emploierait que des matières animales sèches et ne déverserait pas d'eau dans la Saône. Selon les mêmes arguments qu'en 1860, les plaignants, tels que le lycée, seraient trop éloignés et la zone comporterait déjà d'autres usines plus dangereuses. Le fait que le terrain appartienne à la mère d'un des associés est présenté comme une garantie. L'autorisation est donnée par le préfet sous certaines conditions comme la construction de cheminées de vingt mètres de haut.

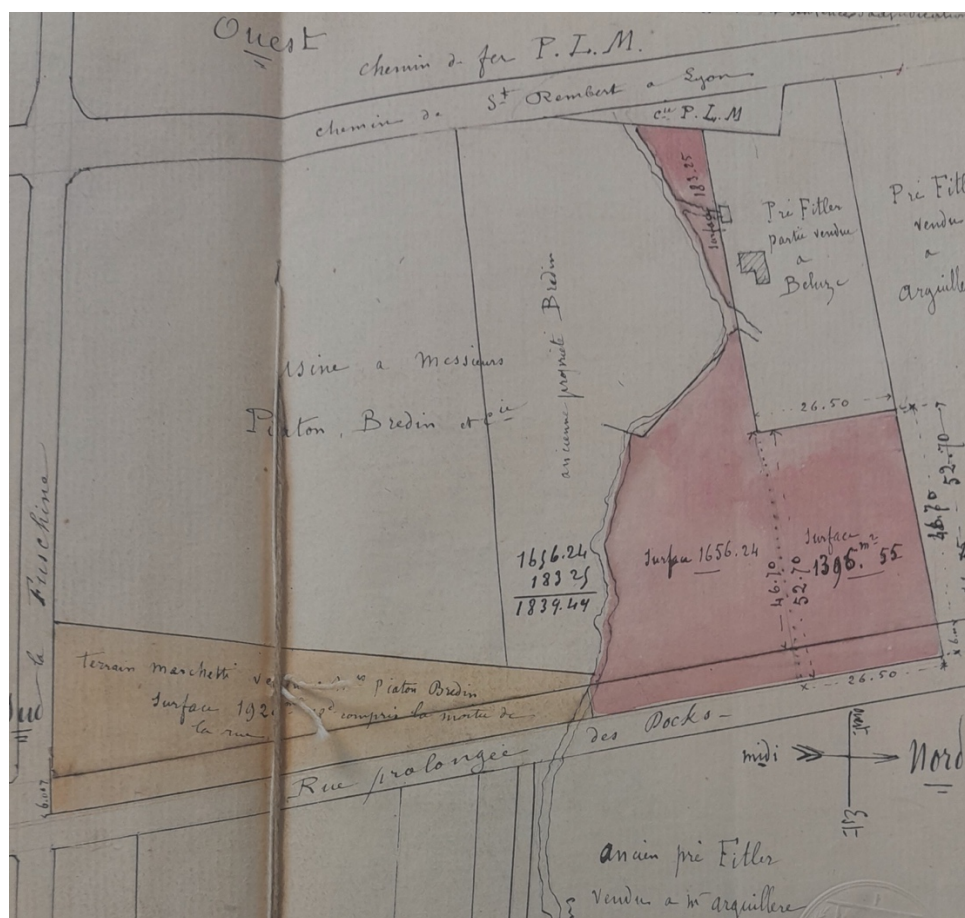
Enquête de commodo et incommodo, production de prussiate de potasse, chemin de Vacques, quartier de Vaise, Lyon [en fait, commune de Saint-Rambert-L'Ile-Barbe], ADR, 5M Etcl 115.



Quelques mois plus tard, l'entreprise demande une nouvelle autorisation pour fabriquer sur le même site du chlorure d'étain, un produit également destiné à l'industrie de la teinture. Les riverains protestent à nouveau en raison des odeurs insupportables qu'une telle production dégagerait, et des fumées « abondantes et fétides » qu'elle générerait. L'avis du conseil d'hygiène publique et de salubrité est toujours favorable, les rapporteurs ayant constaté lors de leur visite sur place que la fabrication déjà en marche ne répandait aucune émanation dans l'atelier. L'autorisation est également délivrée par le préfet. Mais, pour des raisons inconnues, les fabrications autorisées sont rapidement abandonnées et le site n'est plus exploité par la société. En janvier 1874, celle-ci avait pourtant encore acheté deux parcelles de terrain contiguës de 5 156 m<sup>2</sup> (en rouge et en jaune sur la carte) pour un total de 32 000 F payés comptants ; en novembre suivant, c'est Paul Bredin à titre personnel qui rachète pour 24 000 F également payés comptants la petite parcelle de 2 845 m<sup>2</sup> qui avait été venue aux Mangini en 1855 (non distinguée sur le plan) ; en février, il acquiert encore pour le même prix une autre parcelle de pré contiguë de 1 304 m<sup>2</sup>, avec les constructions qui s'y trouvent (« pré Fitler, partie vendue à Beluze » sur le plan). Paul et sa société détiennent maintenant l'ensemble du quadrilatère entre le chemin de Saint-Rambert à Lyon, la rue de la Fuchsine et la rue des Docks prolongée.



Plan des propriétés Bredin, acte notarié de vente par Mme Marchetti à MM. Piaton, Bredin & Cie, 22 décembre 1873, n° 8479, ADR, 3<sup>E</sup>/27543.



Mais l'objectif n'est plus de les exploiter soi-même. Le terrain, d'un total de 14 000 m<sup>2</sup>, et les constructions industrielles, avec deux machines à vapeur et une chaudière, sont loués pour douze ans à compter de 1875, pour un loyer de 10 000 F, à un négociant lyonnais qui en fait apport à la nouvelle société Falcot, Mairet & Cie, spécialisée dans les instruments de mesure, et les ponts à bascule pour les chemins de fer en particulier. Le locataire a la possibilité pendant la durée du bail de racheter l'ensemble pour la somme de 250 000 F, mais il n'en fait pas usage. La même année, la société a acheté pour 45 000 F un nouvel immeuble rue de la Quarantaine au n° 14, contigu au n° 16 déjà apporté par Claudius Piaton, toujours en face de l'usine louée, comprenant une petite maison d'un étage en façade, une autre maison de deux étages à l'arrière dans un jardin et une vigne de 45 a. L'entreprise, plutôt que d'envisager une délocalisation en

périphérie comme d'autres teinturiers l'ont fait, continue de s'accrocher, malgré sa densité, à son territoire historique pour s'y étendre.

### **L'accumulation d'une fortune privée d'un patron tout puissant**

En 1875, Paul Bredin, âgé maintenant de 41 ans, devient, à l'expiration de la société précédente, seul maître à bord d'une nouvelle société qui prend le nom de Paul Bredin & Cie. Il en est, avec un apport en capital qui atteint 1,4 million, le seul associé gérant en nom collectif. Claudius Piaton, qui devient à 55 ans simple commanditaire, avec un apport d'1 million, se retire dans le château, une ancienne seigneurie du XIIIe siècle, qu'il a acheté à Cornod (Jura) ; il le fait entièrement « rhabiller » et agrandir en 1876 par les architectes lyonnais Henri Despierre et Henri Feuga et il aménage un parc de 80 hectares. Sa fille unique a épousé en 1868 un employé de commerce qui travaillait probablement pour l'entreprise, dans la mesure où il était domicilié dans son immeuble du 3 rue de la Quarantaine, mais celui-ci n'y joue aucun rôle par la suite. En 1878, à la naissance de son fils cadet, le gendre est également déclaré rentier au château de Cornod. Fortune faite, l'ambition industrielle des Piaton s'est arrêtée là. Quant aux héritiers de l'ancien commanditaire Antoine François Michel, décédé en 1871, ils ont disparu de la nouvelle société. L'acte de formation se contente d'indiquer, sans autre précision, que les apports seront fournis en valeur de la société précédente, complétés au besoin en espèces. Les revenus de Paul Bredin sont considérables, avec une rémunération de 9 600 F comme gérant unique (dix fois le salaire d'un ouvrier), un intérêt de 5 % sur son apport en capital, soit 70 000 F par an (soixante-quinze fois le salaire d'un ouvrier), et une distribution de 90 % des éventuels bénéfices supplémentaires, seuls 10 % revenant à son ancien associé Piaton. D'associé très minoritaire, mais bien traité, en 1865, Paul Bredin est devenu majoritaire encore mieux traité.

Paul Bredin ne s'est-il imposé que par défaut, avec les absences ou défections dans les familles Michel ou Piaton ? On ne sait pas précisément quel rôle il joue dans l'entreprise comme gérant. La teinture est une industrie qui ne repose pas, comme la chimie, sur des brevets, mais sur des savoir-faire jalousement gardés secrets. Dans quelle mesure les maîtrise-t-il ? Ou n'est-il qu'un gestionnaire qui s'appuie sur d'autres compétences techniques ? Difficile de le savoir dans une industrie aussi discrète. On sait juste qu'il s'est appuyé un temps sur un directeur, Claude Ronchet (1829-1891), apprêteur d'étoffes de soie de métier d'après son acte de mariage en 1852, qui était rentier dans son village d'origine de Montluel (Ain) à sa mort à 62 ans.

Paul Bredin a profité de cette période de gérance solitaire pour sortir des bénéfices considérables de son entreprise qu'il a utilisés à son profit personnel pour se constituer une importante fortune privée. Il ne s'est pas contenté de la villa dite Debrousse qu'il a fait

construire à Sainte-Foy, à l'emplacement d'une ancienne maison de maître rachetée 43 000 F en 1872, où il s'est installé avec sa mère, ses deux sœurs célibataires et sept domestiques après la mort de sa femme.



Villa Debrousse, 12-14 avenue Valioud, Lyon/Sainte-Foy-les-Lyon, construite par Paul Bredin en 1873

Source : [patrimoine.auvergnerrhonealpes.fr/illustration/ivr8220056901327nuc/71ccce06-ef0d-4394-86ce-dc321a87ec4a](http://patrimoine.auvergnerrhonealpes.fr/illustration/ivr8220056901327nuc/71ccce06-ef0d-4394-86ce-dc321a87ec4a)

Paul a multiplié les acquisitions à la fois d'immeubles de rapport lyonnais et de propriétés rurales. Dès novembre 1875, quelques mois après être devenu seul gérant, il achète par adjudication sur la presqu'île, dans le quartier Grôlée, un immeuble de quatre étages à l'angle de la rue de Jussieu et de l'ancienne rue Impériale (devenue rue de Lyon en attendant d'être renommée rue de la République) pour 237 000 F. Quelques mois plus tard, en mars 1876, c'est au tour d'un autre immeuble de plus grande taille de quatre étages, de l'autre côté du Rhône, avec double ouverture sur les actuels quai Augagneur et cours de la Liberté, à côté duquel est édifié ensuite le temple protestant de Lyon, pour 380 000 F (dont 297 030 F payés comptants).

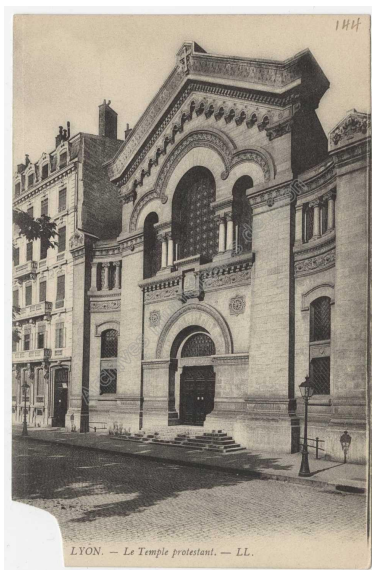
## Immeuble à gauche du temple protestant, quai Victor Augagneur



## Archives municipales de Lyon - Cartes postales

Rhône - Lyon - 3e arrondissement - Mutualité-Préfecture - vers 1910 - 4F1\_152

Lyon - Le Temple protestant



*Les documents numérisés ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales sans autorisation des Archives municipales de Lyon et le paiement de frais de reproduction.*

En juin suivant, s'y ajoute, dans le prolongement immédiat de la rue de la Quarantaine cette fois-ci, un grand immeuble avec deux ailes et une grande cour au 122 rue Saint-Georges, servant de lieu de production et de consommation à la brasserie de bière « Aux Montagnes gauloises » achetées par adjudication pour 87 500 F, à un prix inférieur à l'enchère initiale de 100 000 F.

Immeuble de l'ancienne brasserie Aux Montagnes gauloise, 162 rue Saint-Georges, 2023



(cliché de l'auteur)

Enfin, dernière opération de ce genre, le rachat en mars 1878 à une société immobilière qui l'a fait construire, d'un immeuble sur un autre emplacement prestigieux, à l'angle de l'actuel quai Gailleton et la rue de la Barre à l'entrée de la presqu'île, pour 485 000 F payés comptant. En trois ans, il y en a pour près d'1,2 million de francs, soit presque autant que l'apport d'1,4 million de Paul dans sa société. Les bénéfices distribués doivent être bien supérieurs aux 5 % statutaires !

## Immeuble d'angle à l'entrée de la rue de la Barre (à gauche)



Archives municipales de Lyon - Cartes postales

Rhône - Lyon - 2e arrondissement - Bellecour-Cordeliers - vers 1910 - 4F1\_1189

Lyon - Rue de la Barre et Hôtel des Télégraphes



Les documents numérisés ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales sans autorisation des Archives municipales de Lyon et le paiement de frais de reproduction.

À cela s'ajoute, dans la même période, l'achat de plusieurs propriétés rurales et la construction de châteaux. Cela commence d'abord, pour ce grand amateur de chasse, dans les Dombes (Ain) riches d'étangs et de gibier. À la propriété de Chalamont héritée de son père en bien propre par sa femme en 1861, qui revient à sa belle-mère à la mort de celle-ci, s'est ajoutée en 1864 une deuxième propriété dans la même commune rachetée 10 600 F à ses belle-sœur et beau-frère. En 1871-1872, il acquiert, cette fois-ci dans la commune voisine de Saint-André-Le-Bouchoux, 1,4 ha de terrains pour 6 090 F, où il faut construire une maison de maître, avec « écuries, remises, lavoirs, chenil, réservoirs d'eau, glacière et jardin anglais », dont il partage en 1875 la propriété avec son frère Henri pour 10 000 F. Au recensement de 1872, la demeure est déjà appelée château ; Paul Bredin y entretient un garde-particulier avec sa famille et cinq domestiques.

Tout s'accélère là encore à partir de 1875. En novembre de cette année-là, il achète pour 60 000 F une grande ferme dans le Rhône à Saint-Romain-de-Popey, près de Tarare, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation et une dizaine d'hectares de terre, pour l'essentiel en prairie le long de la rivière Turdine. C'est aussi en 1875 qu'il acquiert des terres au lieu-dit Les Charmes, commune de Saussy (Côte d'Or), au nord de Dijon ; il entreprend l'année suivante la

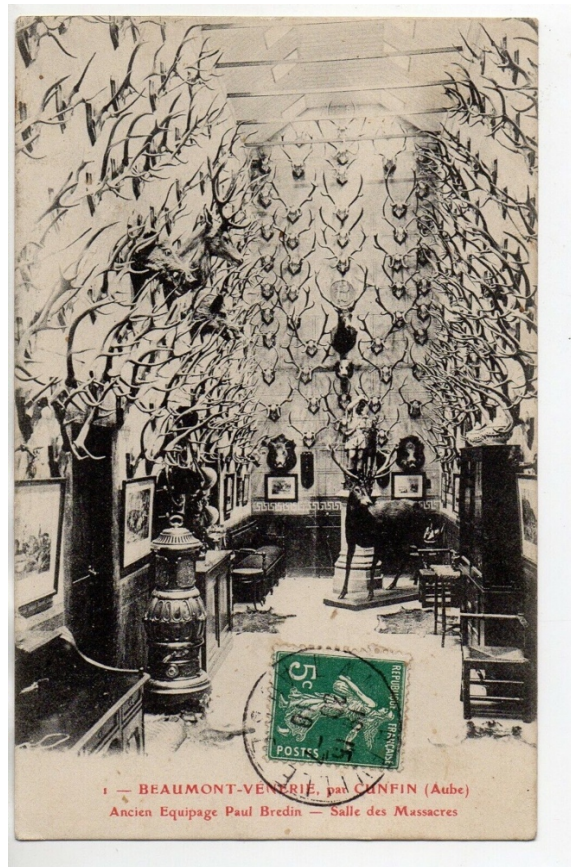
construction d'un château en lisière d'une forêt, associé à un grand manège couvert de 30 mètres de diamètre et 20 mètres de haut pour entraîner les chevaux à la chasse à courre. En l'absence d'eau sur le site, il installe, à partir d'une tour édifée près du village, un ingénieux système d'adduction, dont il fait profiter l'ensemble des habitants. En 1881, Bredin y loge et emploie un jardinier, quatre piqueurs, un écuyer, un cocher et un maréchal. En 1886 s'y ajoutent un valet de chambre, un domestique et deux cuisinières. Il constitue l'équipage de rallye Les Charmes pour la chasse à courre.

À sa mort en 1898, le château et ses dépendances, « chenil, écurie, manège, petite maison d'habitation inoccupée, logement de concierge, bosquets, pièce d'eau, jardins d'agrément, jardin potager, terre labourable », avec 15 hectares de temps, est estimé dans la succession, probablement loin de son coût de construction, à 49 105 F.



En juillet 1880, nouvelle implantation plus au nord, Paul rachète pour 72 500 F la moitié de la ferme de Beaumont, à cheval sur les communes de Cunfin (Aube) et Riel-les-Eaux (Côte-d'Or). Elle comprend d'importants bâtiments, pavillon de maître, vaste grange, moulin, etc., ayant fait partie de l'abbaye cistercienne de Clairvaux, et 110 hectares de terres qui sont affermés. Il y aménage une résidence de chasse où il peut accumuler les trophées de son deuxième équipage dit Beaumont-Vénérie. Sa sœur Sara, qui s'y installe, rachète la deuxième partie de l'exploitation plus tard, en 1891, pour 62 000 F.

Ferme de Beaumont, communes de Cunfin (Aube) et Riel-Les-Eaux (Côte d'Or)



Enfin, en décembre 1880, Paul étend spectaculairement son patrimoine dans les Dombes en rachetant au comte de Romans-Ferrari deux domaines et deux « locateries » (petites exploitations agricoles) rassemblant 212 hectares sur quatre communes pour 265 000 F. il y fait



construire le château de Bouchoux qui domine l'étang de Grand Romans à Saint-André-Le-Bouchoux. Au recensement de 1881, quatre domestiques et quatre jardiniers y sont hébergés. Dans les années suivantes, Paul réalise encore pour 198 600 F d'acquisitions foncières dans le secteur, avec notamment un autre domaine agricole de 95 hectares en 1882, une terre de 22 hectares sur un ancien étang à Condeissiat en 1883 et une propriété de 73 hectares, également en partie sur un étang asséché, en 1886.

Château de Bouchoux à Saint-André-Le-Bouchoux (Ain), devant l'étang du Grand Romans



Avec le coût des constructions qui n'est pas connu, on arrive à des investissements immobiliers considérables, probablement supérieurs à deux millions. S'y ajoute tous les frais d'entretien et tout le personnel à son service qui se comptent en dizaines de personnes. C'est un engagement énorme à l'échelle moyenne de son entreprise. À titre de comparaison, son concurrent dans la teinture au noir François Gillet (1813-1895), ancien ouvrier teinturier devenu patron avec une entreprise qui dépasse très largement celle de Bredin à partir des années 1860, a attendu la fin de sa vie, à 71 ans, pour acheter pour 200 000 F sa seule résidence rurale, en l'occurrence le château de son village natal de Bully, près de L'Arbresle (Rhône). Il n'a par ailleurs acquis que deux immeubles de rapport, à Lyon en 1886, pour 450 000 F (actuelle rue Émile Zola en presqu'île) et 485 000 F (actuelle cours Franklin Roosevelt aux Brotteaux). François Gillet, qui a rapidement associé ses deux fils dans l'affaire, a longtemps eu pour priorité de la développer dans la teinture et la diversifier dans la chimie. Il consacrait il est vrai aussi, pour étendre sa fortune, d'importantes sommes d'argent à des achats privés de titres financiers, actions ou obligations françaises et étrangères, ce que ne fait pas du tout Bredin. On n'en trouve déjà pas trace dans l'inventaire de la communauté après le décès de sa première femme en 1873, et pas

non plus dans sa déclaration principale de succession établie à Chatillon-sur-Chalaronne. Il n'y figure, en valeur mobilière, qu'une petite rente héritée de sa deuxième femme pour 515 F et trois actions de l'Union mutuelle des propriétaires lyonnais, une coopérative en charge de l'assainissement urbain, pour 300 F ! Cette absence de portefeuille financier, qu'on retrouvait déjà chez son grand-père et son père avec des fortunes bien plus modestes, est exceptionnelle, quasi-unique, pour un bourgeois de cette dimension à l'époque, où presque tous accumulent, outre des emprunts d'État, de nombreux titres de compagnies ferroviaires, minières, etc. Bredin entretenait une relation visiblement distante avec le monde des affaires. Il n'a jamais eu non plus de mandats d'administrateur de sociétés. Il n'était que gérant de sa propre entreprise et avec un intérêt qui s'est visiblement émoussé. Il concentrait ses investissements dans la terre et la pierre qui devaient lui paraître plus sûrs.

### **L'association avec son frère Henri**

La société Paul Bredin & Cie n'est cette fois-ci pas allée à son terme ; elle est dissoute par anticipation après quatre ans et demi pour en créer une nouvelle en 1880. Mais on reste dans la famille. Paul, dont l'apport est réduit à 1 million, associe en nom collectif son frère cadet Henri, alors âgé de 40 ans, pour 0,5 million ; Claudius Piaton reste commanditaire au même montant d'1 million. La gérance est partagée entre les deux frères, avec une rémunération divisée par deux, à 4 800 F pour chacun. Paul partage également, avec la même générosité que celle dont Claudius Piaton avait preuve à son égard en 1865, à 40 % chacun, les bénéfices supplémentaires, 10 % étant susceptibles de revenir en intérêts aux employés. On ne connaît pas plus la formation d'Henri, cadet de Paul de cinq ans. Il n'a pas été trouvé trace d'une candidature au baccalauréat au lycée de Lyon. En 1866, demeurant avec son frère et ses sœurs quai Tilsitt, il est déclaré chimiste, sachant qu'il n'y a pas encore d'école spécialisée à Lyon dans ce domaine (l'École de chimie industrielle de Lyon n'est fondée qu'en 1883). En 1868, à son mariage, il est « employé de commerce » demeurant toujours quai Tilsit. Il épouse la fille de Charles Antoine Fraisse (1804-1870), un docteur en médecine devenu conservateur bibliothécaire de la ville de Lyon, qui, à défaut d'une grande fortune, dispose d'une assise sociale supérieure à feu le beau-père de Paul : il est membre honoraire de la Société littéraire, historique et archéologique, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts depuis 1850, a été adjoint au maire de Lyon et a reçu l'année précédente la Légion d'honneur. Il dote sa fille de 27 000 F en avancement d'hoirie, non sans difficulté semble-t-il puisque 12 000 F repose sur une créance tierce à recouvrer. En 1873, alors que le ménage est installé en location chemin de Choulans sur les hauteurs de la Quarantaine, Henri est – à l'occasion d'un premier

achat immobilier d'une petite propriété d'un demi-hectare, avec maison d'habitation et bâtiment d'exploitation, dans l'Ouest lyonnais, à Charbonnières, pour un montant de 12 000 F – déclaré employé de la maison de la maison Piaton, Bredin & Cie. On ne sait pas plus que pour son frère dans quelle mesure il maîtrise le savoir-faire de la teinture.

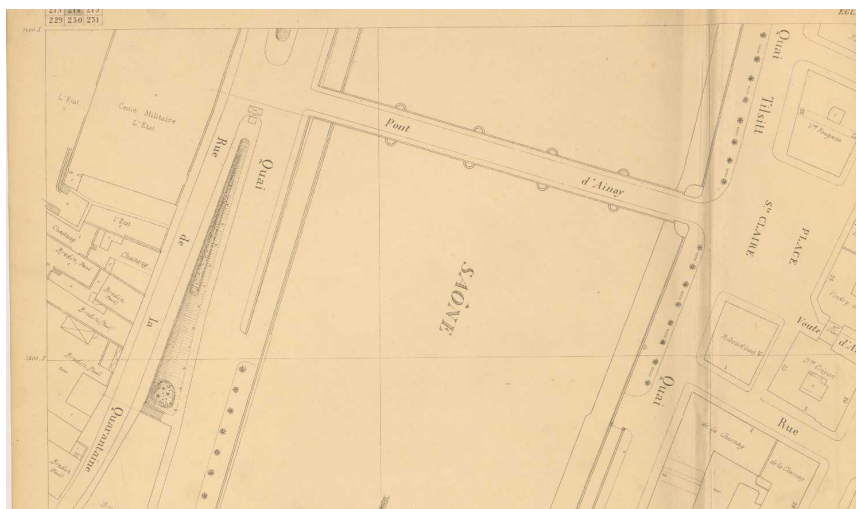
Avant même d'être associé, la situation financière de Henri est assez florissante. En 1875, son frère Paul lui a vendu pour 10 000 F (et 7 057 F de mobilier) la moitié de la première propriété d'agrément qu'il avait achetée, avec une maison qu'il a fait construire, à Saint-André-de-Bouchoux (Ain) dans les Dombes. Enfin, en 1878, il acquiert pour 70 000 F une propriété d'agrément plus prestigieuse, à côté de celle que possède déjà son frère, sur les hauteurs de la Saône, à Sainte-Foy-lès-Lyon, avenue Valioud, avec une maison bourgeoise et 1,5 ha de terrain, pour le prix de 70 000 F. Sa fortune privée est donc bien plus conséquente que celle de Paul lorsqu'il est devenu associé en 1865, il est vrai plus jeune. Là encore, l'engagement d'une somme plus importante au capital de la société, selon des modalités également non précisées, n'a pas semblé un obstacle. Lui aussi s'est probablement contenté d'une avance sur les bénéfices futurs.

Créée pour cinq ans seulement, la société Bredin Frères & Cie est prorogée de fait ensuite. S'ils restent locataires de la famille Michel pour les bâtiments historiques du n° 1-3, les deux associés poursuivent leur expansion dans le quartier par de nouvelles acquisitions d'immeubles rue de la Quarantaine. Ils achètent successivement en 1883 la petite maison du n° 8 pour 5 800 F, en 1885 le grand immeuble de quatre étages du n° 22 pour 61 600 F et la propriété des n° 10-12 pour 30 000 F, en 1886 l'ensemble des n° 4-6 pour 30 000 F et les immeubles des n° 18-20 pour 100 000 F. Si sur le côté impair le long du quai ils en restent à l'immeuble historique en location, ils s'étendent en continu sur plus de 150 m sur le côté pair, avec des terrains qui s'élèvent à l'arrière en terrasse sur les pentes de Fourvière. Ils sont arrivés à développer en pleine ville un espace important pour leurs activités industrielles, même s'ils ne transforment pas complètement le bâti existant pour construire une nouvelle usine. Alors que les immeubles des n° 8 au 16 abritaient vingt-trois habitants en 1872, il n'y en a plus que cinq au seul n° 14 en 1886. Seuls les immeubles du n° 4 (vingt-deux habitants) et surtout du n° 22 (soixante-dix) restent à usage d'habitation, pour des employés de l'entreprise ou non.

## Les immeubles Bredin rue de la Quarantaine, plan parcellaire, 1890



Archives municipales de Lyon - Cartes et plans  
214-2 Plan de secteur au 1/500 (série 4a) - Plan général de la ville de Lyon 1890 vue 1



Les documents numérisés ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales sans autorisation des Archives municipales de Lyon et le paiement de frais de reproduction.

### La rupture avec Henri et l'abandon de l'entreprise

En août 1887, les deux frères décident, officiellement d'un commun accord, la dissolution de la société. Paul est chargé, avec des procurations d'Henri et du commanditaire Claudius Piaton, de la liquidation. Les actifs de la société sont évalués à 1,721 million de francs, soit un total légèrement supérieur aux 1,5 million apporté par les deux frères. Le solde est partagé entre eux à titre de bénéficiaires, le commanditaire ne récupérant rien, en l'absence de disposition explicite dans l'acte de 1879 en pareille hypothèse. Les immeubles pèsent pour 23 % du total, sachant que deux d'entre eux n'étaient pas encore complètement payés, le matériel (machines à vapeur, hydroextracteurs et générateurs, barques à teinture, etc.), la clientèle et l'achalandage pour 29 %, les marchandises en magasins pour 19 % ; il reste pour 29 % quatre importances créances auprès de particuliers, dont l'origine, qui n'apparaît pas nécessairement professionnelle, n'est pas connue. Paul récupère les immeubles à usage industriel, le matériel et les marchandises, Henri les deux autres immeubles des n° 4-6 et 22 et les créances. Tout est calculé pour correspondre exactement aux proportions requises. Il est probable que la valeur immatérielle de l'entreprise soit sous-estimée. Le commanditaire Claudius Piaton, co-signataire de l'acte de dissolution, en ressort bredouille.

Alors que Henri s'oblige à ne point divulguer les secrets de teinture de la maison et s'interdit d'exercer soit directement soit indirectement l'industrie de la teinture dans l'étendue de la ville

de Lyon, Paul reste seul propriétaire de l'affaire qu'il poursuit sous la forme d'une entreprise individuelle, sans société commerciale. En 1890, à l'occasion d'une série de grèves dans l'industrie de la teinture, un rapport de police donne des informations complètes sur la répartition des 5 469 salariés (ouvriers, manœuvres, apprentis et metteuses en mains) dans les quarante-quatre maisons lyonnaises. Les Ets Gillet sont très loin devant avec 2 000, suivi par les maisons des Charpennes à Villeurbanne Bonnet, Ramel, Savigny, Giraud & Marnas avec 650 et Camus, Tardy & Durand avec 400. Bredin arriverait au 8<sup>e</sup> rang avec 170. Mais, selon d'autres rapports consacrés spécifiquement à sa maison à l'occasion d'une grève partielle qui y éclate en juin, les effectifs seraient de 300 et même de 400 selon l'un, dont une centaine de femmes. La maison reste donc parmi les leaders d'une branche dans laquelle le rapport ne reprend plus la distinction traditionnelle entre teinturiers au noir et en couleurs. La mode du noir a décliné et les maisons spécialisées comme Bredin ont dû s'adapter. De manière générale, l'industrie lyonnaise est en difficulté, face à de nouveaux concurrents, à Saint-Étienne, Saint-Chamond, Givors, dans le Nord, à Rouen, etc., qui casseraient les prix. Les fabricants, qui achèteraient des soies de qualité inférieure, chercheraient à payer leur traitement le moins cher possible. Les entreprises hésiteraient donc à accorder la journée de dix heures à leurs ouvriers, ce qui déclenche des grèves. C'est le cas chez Bredin, après que le patron a refusé de recevoir une délégation du conseil des prud'homme et de la chambre syndicale à la suite d'une réunion qui s'est tenue dans un lieu privé place Saint-Georges ; 110 ouvriers ont quitté le travail ; les revendications portent sur le renvoi d'un contremaître, sur la suppression du travail payé à l'heure, sur la suppression des heures supplémentaires, sur l'application dans l'usine de la journée de dix heures que les autres maisons lyonnaises auraient fini par accepter à la suite d'un accord dans la branche. Selon les grévistes, Paul Bredin ne voudrait rien entendre, protestant qu'il est maître chez lui ; il augmente au contraire les non-grévistes de 50 centimes par jour. D'après le commissaire de police du quartier, ils sont assez nombreux pour le travail à faire, d'autant que quatorze nouveaux ouvriers ou manœuvres ont été recrutés depuis le début du conflit et que beaucoup se satisfont de faire des heures supplémentaires. La grève s'étiolle un peu au fil des jours ; il n'y aurait plus que 85 grévistes au 17 juin. Bredin refuse à tout prix de reprendre les grévistes, qui sont même lâchés par leur chambre syndicale qui déclare que, n'ayant pas été consultée pour la déclaration de grève, elle dégageait ses responsabilités. La dernière pièce du dossier de la préfecture évoque, sans nous livrer la suite, une réunion le 7 juillet des ouvriers que Bredin refuse de reprendre pour envisager une manifestation devant l'usine.

Cette grève dure, inédite dans la maison, semble avoir marqué une rupture. L'entreprise, décrite encore comme florissante, disparaît purement et simplement dans l'année suivante. Elle n'a pas fait l'objet d'une déclaration de faillite, mais, par un acte notarié du 29 janvier 1892, Bredin conclut un accord de cession de l'entière clientèle de son industrie de teinture et de tous ses procédés à compter du 1<sup>er</sup> novembre précédent avec ses grands concurrents, les Ets Gillet & Fils. Il n'y a pas de continuité de l'entreprise. Celle-ci a vocation à être arrêtée au plus vite. Les Gillet ne reprennent ni locaux de la Quarantaine, ni le matériel et l'outillage, sauf certaines pièces qui pourraient éventuellement les intéresser, qu'ils se réservent la possibilité d'acquérir en surplus. Bredin n'est pas associé aux Ets Gillet, sauf un concours de dix-huit mois qu'il s'engage à leur apporter pour assurer la transmission de sa clientèle et la pratique des procédés vendus. Au contraire, il doit s'interdire de toute nouvelle implication directe ou indirecte dans l'industrie de la teinture en France entière et même à l'étranger. Telle ne devait de toute façon pas être son intention. Il s'engage aussi à ne pas vendre, louer ou sous-louer pendant dix ans les immeubles de la Quarantaine qu'il exploitait à des industriels de la teinture. Cette cession, qui apparaît surtout comme une élimination d'un concurrent par l'entreprise dominante de la branche, n'est pas payée comptant. Le paiement est échelonné sur dix ans, avec un montant qui doit être établi chaque année en fonction du chiffre d'affaires réalisé par la seule usine de Serin des Gillet – ils en ont implanté d'autres entre-temps, en particulier une plus importante à Villeurbanne – pour des fabrications précises, liées à celles que faisait Bredin. Aucun versement n'est dû tant que le chiffre d'affaires n'atteint pas près de 4 millions de francs par an. Au-delà de ce seuil, une redevance de 1 666 F est prévue pour chaque palier de 100 000 F. L'affaire est sans risque pour les Gillet et pas garantie pour Bredin, même s'il se voit accorder un droit d'accès à leurs comptes et que les affaires Gillet ne cessent de croître. Sa déclaration de succession mentionne un versement à venir de 33 320 F qui doit représenter la somme due pour les dix premiers mois de 1898 jusqu'à son décès, ce qui ferait environ 40 000 F par an, et 400 000 F sur dix ans. Ce montant est proche de ce qui était estimé pour la clientèle et l'achalandage, avec le matériel, à la dissolution de la société Bredin Frères & Cie en 1887, mais les gérants avaient alors intérêt à le sous-estimer. Cet accord est sûrement un moindre mal pour Bredin dans le cadre d'une liquidation de son entreprise, sachant qu'il peut valoriser par ailleurs les immeubles, le matériel et les marchandises.

Aucune évocation de la fermeture brutale n'a été trouvée dans la presse ; aucune trace d'un mouvement social – ceux-ci visant est vrai à l'époque, dans un contexte de forte volatilité de la main-d'œuvre, moins à s'opposer à des fermetures qu'à obtenir des avantages – n'apparaît dans un dossier de la préfecture. L'accord avec les Gillet ne dit rien du personnel, qu'ils ne

s'engagent pas à reprendre, même si cela a pu être le cas en pratique pour les ouvriers teinturiers qualifiés. Pour les autres, les manœuvres, les femmes, les reclassements devaient être possibles dans une agglomération lyonnaise alors en pleine expansion industrielle, avec les nouvelles industries mécaniques ou électriques.

Comment expliquer cette décision brutale de tout abandonner ? La grève, même si Bredin en est sorti victorieux, a dû laisser des traces dans ses relations avec son personnel. Même si l'entreprise s'est étendue dans d'autres immeubles de la rue de la Quarantaine, elle atteint ses limites dans cet espace étroit. Bredin ne doit pas avoir, à 57 ans, sans successeur désigné, les moyens et l'envie de se lancer dans une délocalisation très coûteuse. Il a également renoncé brutalement l'année précédente à une nouvelle diversification dans l'industrie chimique. En septembre 1889, il avait en effet demandé, renouant avec les anciennes activités savonneuses de son père, une autorisation à la préfecture pour le traitement des corps gras par la saponification calcaire en vases clos dans une usine qu'il louait à Pierre-Bénite, au bord du Rhône à quelques kilomètres en aval de Lyon. Ce lieu avait un lien indirect pour la famille puisqu'il s'agissait d'une autre ancienne usine de la société La Fuchsine qui avait loué leur usine de Saint-Rambert dans les années 1860. M. Bredin a repris l'usine qu'avait exploitée ensuite un certain Jacques Léon Gauthier en bénéficiant de ses autorisations pour fabriquer des produits chimiques et du savon. Il souhaite en obtenir une nouvelle pour l'utilisation qu'il a déjà lancée de la stéarine issue de ses fabrications, non plus pour produire des bougies, mais pour la transformer en savon pour les besoins de son industrie de teinture. L'enquête *de commodo et incommodo* ne recueille qu'une protestation, celle d'un fabricant lyonnais de chapeaux en feutre qui a fait construire récemment une maison avec jardin d'agrément à proximité immédiate, qui n'est guère prise en considération. Le professeur de médecine Ferdinand Crolas, qui rapporte au nom du comité d'hygiène et de salubrité publique, constate que les opérations de décomposition des corps gras sont effectuées en vase clos, dans des autoclaves, sans dégagement d'odeur. Il se contente d'exiger que les eaux de fabrication soient déversées dans le canal qui traverse l'usine, et de-là dans un bras du Rhône, et pas dans la cour ou dans un puits perdu. Mais le maire de Pierre-Bénite réagit en signalant la destruction récente d'une grande quantité de poissons dans ce bras ou lône. L'ingénieur des Ponts et Chaussées en charge du service spécial du Rhône intervient pour expliquer que, depuis la construction de la digue d'Oullins en 1858, le lône n'est plus relié au Rhône une bonne partie de l'année quand le niveau d'eau est trop bas. Il demande l'installation d'une conduite reliant l'usine directement au fleuve (ce qui à l'époque est considéré comme une mesure suffisante pour éviter les dommages de la pollution). Le préfet retient cette exigence dans son arrêté d'autorisation adopté

le 29 juillet 1890. Il accorde deux mois au permissionnaire pour faire les travaux. Bredin accuse réception le 19 septembre seulement en indiquant que « par suite des frais considérables que m'impose l'arrêté [...], je renonce entièrement à cette industrie ».

La coïncidence temporelle est frappante. Le patron propriétaire fait preuve de la même intransigeance que face aux grévistes trois mois plus tôt. Il semble ne plus être en situation financière de se montrer généreux ou de faire d'importants investissements. Il est frappant que, alors qu'il n'a plus fait d'acquisitions immobilières, aussi bien professionnelles que privées, depuis le retrait de Henri, Paul a accumulé bien plus d'inscriptions hypothécaires, donc de dettes déclarées, qu'auparavant, avec près de 700 000 F concentrées entre novembre 1888 et avril 1890 seulement. Visiblement, il devait être un peu en train de cramer la caisse. Il est possible que son frère lui ait apporté des compétences ou un engagement qu'il n'a pas ou plus. L'acte de cession avec les Gillet prévoit bien, sans plus de précision, que Paul doit apporter les procédés « employés ou découverts par lui dans l'exercice de sa profession, ainsi que les brevets et marques de fabriques s'il en a été pris », mais difficile de s'avoir s'ils reposent vraiment sur son savoir-faire personnel, ou s'il ne les détient qu'en tant que propriétaire par procuration.

### **Un engagement public limité à Lyon**

Cette rupture commerciale a dû représenter un choc, tant les deux frères paraissaient proches, en étant voisins à Sainte-Foy et en partageant une demeure dans l'Ain. Paul a d'ailleurs vendu dès 1889 la belle villa qu'il y avait fait construire avenue Valioud à l'emplacement d'une ancienne maison de maître achetée en 1872, pour redevenir à Lyon simple locataire d'un appartement quai Tilsitt, signe qu'il ne devait déjà plus passer beaucoup de temps dans la ville à se consacrer à son industrie. Paul a également racheté à Henri sa part dans la propriété de Saint-André-le-Bouchoux en 1892. Les relations entre les deux frères semblent tellement dégradées que la transaction ne se fait qu'indirectement : l'ancien commanditaire Claudius Piaton rachète la part de Henri pour, le même jour, la céder à Paul, pour le compte et avec l'argent duquel il reconnaît avoir agi et payé. Dans son testament de 1896 dans laquelle il fait de sa sœur Sara sa légataire universelle, Paul la prie « de ne jamais oublier l'ingratitude à mon égard de mon frère Henri », ainsi que de son autre sœur Esther qui semble avoir pris son parti. Paul n'a pas eu d'enfant de son premier mariage, ni non plus du second conclu en octobre 1884 avec Marie Claudine Cote, orpheline d'un ouvrier veloutier de Saint-Étienne décédé en 1864 à 50 ans. La cérémonie a lieu à Saussy (Côte-d'Or), où la mariée était déjà déclarée résidente ; il doit s'agir de la régularisation d'une relation déjà existante. Comme souvent pour un remariage, l'union a lieu dans une certaine discrétion et distance avec la famille. Elle n'est pas annoncée



dans la presse et les témoins ne sont que des amis des époux. Cette femme de 37 ans, jamais mariée, est d'origine encore plus modeste que la première. Là encore, on ne sait pas par quels réseaux ils se sont rencontrés. On sait juste que, à 20 ans, Melle Cote vivait à Lyon comme tailleur. Elle y a eu alors un enfant naturel de père inconnu, qui se trouve être décédé à 17 ans, en août 1884 à Dijon, alors qu'il était élève au lycée Saint-Louis de Paris. Le fait que le mariage ait lieu deux mois plus tard n'est probablement pas un hasard. Paul ne souhaitait peut-être pas la régularisation d'une union tant qu'elle aurait pu l'amener à adopter cet enfant. Le contrat de mariage adopte fort prudemment un régime sans communauté dans lequel chaque époux conserve la propriété de ses biens. Mme Bredin n'a aucun droit sur les biens de son mari, sauf la possibilité de se constituer une hypothèque légale sur les seules propriétés de Saussy et de Beaumont. Mais elle n'est pas démunie : elle apporte dans le contrat du mobilier qui devait se trouver, sans que cela soit dit explicitement, déjà au château, dans une salle à manger, un salon et trois chambres, d'une valeur de 25 500 F et elle se constitue une dot en espèces et valeurs de 100 000 F. Cette nouvelle union ne donne pas plus à Paul de descendance que la première.

La rupture avec Henri, qui est le seul de la fratrie à avoir trois enfants, marque aussi la fin de toute perspective de transmission familiale. Paul n'a aucun successeur désigné comme en avait avec lui Claudius Piaton. À 57 ans en 1891, fortune faite, il doit aspirer à vivre à son tour de ses rentes et à profiter des nombreuses propriétés rurales qu'il a acquises au fil des années.

L'association avec Henri en 1880 avait marqué pour Paul un frein dans les acquisitions privées, pour se tourner vers des acquisitions plus professionnelles rue de la Quarantaine. Il est possible que la rupture entre les deux soit venue de dissensions sur l'usage des bénéfices dans l'entreprise ou le temps que chacun des gérants voulait bien y consacrer. Paul Bredin devait, avec sa passion pour la chasse dans ses multiples propriétés, être loin de consacrer tout son temps et ses soins aux affaires de la société comme le prévoyaient les statuts. Son habitude de ne dérober, en plus du dimanche, qu'un jour à ses affaires pour des chasses à cours en Côte-d'Or avec un aller-retour express en train en partant la veille au soir<sup>14</sup> s'était peut-être étendue. Henri, bien qu'il soit à égalité dans la distribution des sur-bénéfices à partir de 1880, n'a pas le même train de vie. Il ne fait aucune autre acquisition privée à Lyon après sa propriété de Sainte-Foy en 1878 ; il revend au contraire sa première propriété de Charbonnières pour 20 000 F en 1885. À la campagne, il se contente de la moitié de la première demeure de son frère à Saint-André-Le Bouchoux.

---

<sup>14</sup> Catherine Péliissier, *Loisirs et sociabilités des notables lyonnais au XIXe siècle*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1996, p. 223.

À côté de son activité longtemps très profitable d'industriel, dans quelle mesure Paul Bredin s'est-il investi dans sa cité ? On ne lui connaît pas d'engagement particulier dans sa profession. Il ne figure pas parmi les fondateurs du premier Syndicat des patrons teinturiers en tissus en 1883, et pas non plus à sa recreation élargie en 1891 sous la forme d'un Syndicat des maîtres teinturiers en tissus, dans le cadre cette fois-ci de la loi sur les syndicats de 1884. Il n'est pas non plus juge au tribunal de commerce ou membre de la chambre de commerce, où sa maison a été longtemps (1848-1869) représentée par Antoine Michel. L'unique siège réservé à la teinture dans cette instance d'alors dix-huit membres a ensuite été occupé par des patrons d'autres maisons (Joannès Vindry, Joseph Gillet, J.A. Marnas). Paul prend, comme beaucoup de ses confrères, sa part dans des émissions d'actions d'institutions scolaires locales. En 1872, il fait partie, avec dix actions pour 5000 F, des 522 souscripteurs des 2 240 actions de l'École de commerce lors de sa création en 1872 pour 5 000 F. En 1883, il figure, avec six actions pour 3000 F, parmi les trente plus gros souscripteurs des 228 actions de l'École centrale transformée en société anonyme. Mais il n'accède pas à leurs conseils d'administration.

Comme son père en 1848, le seul engagement connu de Paul dans la vie politique locale intervient dans une période de transition républicaine. En septembre 1870, après la chute du Second Empire, il est candidat du Comité d'union républicaine aux élections municipales dans son quartier du cinquième arrondissement, mais le scrutin est ajourné ; il se représente en avril 1871 sur une liste de fusion des comités républicains libéraux, mais il n'est pas élu et ne s'engage plus ensuite. Ses seules activités publiques relèvent d'engagements associatifs. Il s'investit comme commissaire de courses hippiques ; il siège aux conseils d'administration de la Société de tir de Lyon et de la Société protectrice des animaux et préside, inévitablement, un Cercle des chasseurs. Cela reste, pour un industriel de son rang, des engagements plutôt modestes pour pouvoir prétendre à la Légion d'honneur, qu'il n'a pas obtenue.

### **Une reconversion agricole réussie**

Paul se consacre de plus en plus à ses activités agricoles. Elles doivent, avec les centaines d'hectares qu'il exploite lui-même avec son personnel ou afferme, représenter une part croissante de ses revenus. Dès 1885, *Le journal de l'Ain* met en exergue, à l'occasion du comice agricole de Trévoux, ses rendements élevés de 43 quintaux de blé à l'hectare grâce à l'emploi d'engrais chimiques spéciaux, dans un ancien sol d'étang, après un labour profond. Après la fermeture de son entreprise, il s'installe à titre principal à Saint-André-Le-Bouchoux, où il est présenté comme agriculteur, salué pour ses performances grâce à de nouvelles semences, notamment de vesce pour le fourrage. Il a installé un laboratoire dans son château

dans lequel il mène des essais. Il envoie une communication à l'Institut agronomique en 1893. Il reçoit également régulièrement des prix aux concours de bœufs des comices agricoles. En 1894, le quotidien lyonnais *Le Salut public* le qualifie d'« éminent agronome » à l'occasion de la publication d'un texte d'une trentaine de pages intitulé « Considérations sur l'agriculture moderne », en prélude d'un gros *Traité de comptabilité agricole* qu'il présente avec un comptable dans une coéditions des maison G. Masson à Paris et Emmanuel Vitte à Lyon. Dans ce texte, il évoque « le rôle du carbone dans la végétation » et « la culture intensive<sup>15</sup> ». Si, pour lui, « la question qui doit primer toutes les autres, en agriculture, c'est l'obtention de récoltes maxima », il fait part de « l'erreur dans laquelle nous étions en voulant faire de la culture avec l'emploi exclusif des engrais chimiques » ; il indique « avoir acquis la certitude qu'il est aussi impossible, en grande culture, d'obtenir des récoltes intensives avec les engrais chimiques seuls, qu'avec le fumier seul ». Il faut pour lui nécessairement combiner les deux. Il expose ses essais sur la vesce velue, qui peut servir à la fois d'engrais vert, de fourrage et d'ensilage. Cette activité agricole, associée à train de vie élevé, partagé entre ses différentes demeures rurales et résidences de chasse, ne devait pas suffire à éponger les dettes qu'avait accumulées Bredin à Lyon au début des années 1890. Après qu'il a vendu sa villa de Sainte-Foy pour redevenir locataire quai Tilsitt, il a cédé à la fois l'essentiel de ses bâtiments industriels de la Quarantaine et de ses immeubles de rapport. En 1890, son immeuble de la rue de Jussieu est exproprié, comme l'ensemble du quartier Grôlée, par la ville de Lyon qui a confié à une société privée la transformation complète du bâti ancien, sur le modèle de ce qui a été rue Impériale sous le Second Empire<sup>16</sup>. Une rue en biais, l'actuelle rue du président Wilson, est percée à l'emplacement de l'immeuble. Comme pour d'autres propriétaires, le montant de l'indemnisation fait l'objet d'un litige avec la ville. En 1893, l'immeuble sur les quais de la rive gauche du Rhône est vendu pour 400 000 F, ce qui représente une modeste plus-value de 20 000 F par rapport au prix d'achat dix-sept ans plus tôt. Près de 230 000 F d'inscriptions hypothécaires sont radiées à cette occasion. En 1894, il vend pour 70 000 F à la Librairie générale catholique et classique de Lyon, dirigée par Emmanuel Vitte, l'immeuble du n° 18-20 rue de la Quarantaine, où celle-ci installe son imprimerie. En 1896, c'est l'immeuble à l'angle de la rue de la Barre et du quai de la Charité qui est vendu pour 494 000 F, là-encore avec une faible plus-value de 9 000 F en dix-sept ans. Bredin s'engage à rapporter la mainlevée totale des inscriptions hypothécaires dont il est grevé ; l'essentiel de celles qu'il conservait sont

---

<sup>15</sup> P. 17-18.

<sup>16</sup> Félix Rivet, « L'aménagement du quartier Grôlée à Lyon », *Les Études rhodaniennes*, vol. 22, n° 1-4, 1947, p. 155-158.

effectivement radiées à cette occasion. En 1896, il vend pour 70 000 F le reste du tènement d'immeubles qu'il possédait du côté pair de la rue de la Quarantaine, du n° 10 à 16, avec un terrain de 2 259 m<sup>2</sup>. L'acquéreur, le baron du Marais (1834-1917), ancien sous-préfet de Trévoux (Ain), administrateur de sociétés, maire de Sainte-Foy, locataire depuis 1894, a déjà, sur la base d'une promesse de vente, entièrement modifié et refait les constructions en ruine des anciens ateliers de teinture, dont le matériel avait été complètement enlevé par Paul Bredin, pour ériger des logements.

### **Sara, sœur célibataire légataire universelle aux dépens du reste de la fratrie**

Paul Bredin meurt d'une affection du cœur le 30 octobre 1898 à 64 ans, à Saussy, où il est déclaré domicilié dans l'acte de décès, alors qu'il l'est à Saint-André-de-Bouchoux d'après les déclarations de succession établies ensuite. Le décès est déclaré par sa sœur Sara, également domiciliée sur place, et par leur fidèle ami Victor Blavot. *Le Progrès de la Côte d'Or* du 4 novembre rapporte que les funérailles ont lieu à l'église de Saussy, « trop petite pour contenir les nombreux invités ». La population du village (70 habitants) y assisterait « entière », prouvant « le profond attachement qu'elle avait voué à son châtelain et bienfaiteur », qui a « fait don à cette commune d'appareils de science très utiles à l'agriculture ». L'activité agricole de l'« ancien industriel » est mise en avant :

*L'agriculture et la science française font en lui une grande perte. Depuis de longues années, sa vie était exclusivement consacrée à des recherches ayant pour but l'amélioration du triste sort de nos cultivateurs. Par ses méthodes nouvelles, ses découvertes scientifiques, M. Bredin avait su faire produire en abondance des terres jusqu'alors stériles et incultes.*

*C'était un travailleur infatigable, ne recherchant ni la célébrité, ni les honneurs. Il meurt à sa tâche, au moment où son œuvre allait être couronnée de succès.*

– *Encore deux années, disait-il, et j'eussé fait concurrence à l'agriculture étrangère.*

Les qualités humaines ou charitables du défunt sont également soulignées :

*Bon, affable et sympathique, le défunt était en même temps un père pour les malheureux.*

*Toujours sa bourse leur était largement ouverte et à tous donnait sans compter.*

Sa sœur Sara désignée par testament légataire universelle reçoit, à défaut de valeurs mobilières, un important patrimoine foncier. À Lyon, il ne reste plus que l'immeuble de l'ancienne brasserie rue Saint-Georges, maintenant loué à une fabrique d'orfèvrerie d'église et de table, qui est estimé, à partir d'un revenu brut annuel de 17 737 F, à 354 740 F, ainsi qu'un reste de terrain de 4 037 m<sup>2</sup>, à l'arrière des immeubles de la Quarantaine, en paliers gradins, estimé à

100 000 F, qui n'est pas loué. En périphérie, il subsiste les immeubles industriels de Saint-Rambert que Paul avait récupéré seul par un traité de famille en 1884 après le décès de sa mère, dans la mesure où il avait argué avoir largement construit à ses frais les bâtiments loués. Son frère Henri avait renoncé à sa part dans la succession de ses parents. Paul avait indemnisé ses sœurs par à la fois une soulte de 18 000 F et une rente viagère de 1 800 F par an aux trois. Ces immeubles, toujours loués à l'entreprise d'instruments de mesure devenue Falcot Frères pour 12 500 F par an, sont estimés à 252 000 F. Sara hérite par ailleurs de la propriété de Saint-Laurent-de-Popey, dont elle vend toutefois dès le mois suivant la ferme et les trois hectares attenants pour 20 000 F (alors qu'ils ne sont estimés qu'à 12 250 F dans la succession) ; elle conserve seulement les 7 ha de près le long de la rivière Turdine, estimés à 41 250 F, qui ne sont pas loués. Elle hérite surtout du château du Bouchoux dans les Dombes, et de 342 hectares de terres dans les communes alentour, ainsi que du château de Saussy et de la ferme de Beaumont. Paul, s'il avait dû céder l'essentiel de son patrimoine urbain lyonnais pour faire disparaître son endettement, avait conservé des actifs ruraux considérables. Il était donc très loin d'être ruiné.

Le testament établi par Paul Bredin en mars 1896 prévoyait que Sara ne devait recevoir que la nue-propriété de l'ensemble de ses biens, sauf la ferme de Beaumont, dont elle aurait la jouissance complète. L'usufruit des autres biens devait revenir à Mme Bredin. Mais le décès de celle-ci en juillet suivant à 49 ans à Divonne-les-Bains – une nouvelle disparition prématurée après celui de sa première femme à 35 ans – a remis en cause ce projet. Sara obtient une semaine après le décès de Paul du tribunal civil de Trévoux sa reconnaissance comme légataire universel pour pouvoir jouir en pleine propriété de l'ensemble des biens. Le testament de Paul l'oblige seulement à donner une rente annuelle viagère de 1 200 F au frère passementier de son épouse prédécédée, dont il a « toujours admiré la conduite », et d'aider une nièce de celle-ci d'une somme maximale de 10 000 F dans le cas seulement où elle voudrait se faire religieuse, ce qui montre l'engagement catholique de Bredin. Mais cela ne pèse guère au regard de l'ampleur de l'héritage. Sara fait d'un proche ami de la famille, déjà témoin du deuxième mariage de Paul et co-déclarataire de son décès à Saussy, Victor Charles Blavot (1847-1929), propriétaire et maire d'une commune voisine de Beaumont, à Verpillières-sur-Ource (Aube), son mandataire général. Il reçoit des pouvoirs extrêmement étendus de la gestion de ses biens. Lorsque Sara décède en 1911 à Beaumont, elle fait à son tour de Blavot son légataire universel. La législation sur l'héritage ne prévoit pas de réserve obligatoire pour les collatéraux. Elle peut donc déshériter le dernier survivant de sa fratrie – sa sœur Esther est décédée à Lyon en 1901 –, son frère Henri, installé comme rentier à Paris avant même la vente de sa propriété de Sainte-Foy

en 1893, et ses trois enfants. Elle respecte ainsi l'espoir exprimé par Paul dans son testament « qu'elle saura prendre des dispositions pour qu'aucun d'eux [Henri et Esther] ni leurs enfants puisse recueillir aucune somme quelconque de ma succession ». Blavot vend en mai 1919 le château du Bouchoux et l'ensemble des propriétés des Dombes, environ 350 hectares, à un fabricant de soieries lyonnais pour un prix de 380 000 F qui paraît très bas avec la forte inflation dans l'intervalle. La conjoncture de l'immédiat après-guerre ne devait pas être favorable. Il cède encore en 1923 la propriété qui restait rue de la Quarantaine pour 95 000 F et en 1923 les immeubles industriels de Saint-Rambert pour 400 000 F. Mais à sa mort, célibataire sans postérité, en 1929, il fait, pas tenu par le testament de Paul, du fils aîné de Henri Bredin, Charles Antoine (1869-1949), son légataire universel ; celui-ci reçoit l'immeuble de la rue Saint-Georges à Lyon et le château et les terres de Saussy ; en revanche, il lègue la ferme de Beaumont à un minotier de Seine-Oise.

Charles Antoine Bredin, docteur en droit, avocat puis avoué à la cour d'appel de Paris, avait épousé une fille du pharmacien Gaston Poulenc, ce qui lui a valu de siéger à partir de 1917 au conseil d'administration de l'entreprise Poulenc Frères, jusqu'à sa fusion en 1928 avec la Société chimique des usines du Rhône pour former Rhône-Poulenc. Le couple n'a pas eu de descendance, tout comme le frère cadet Raphaël (1870-1956), artiste peintre ou rentier selon les sources, resté célibataire. Seule leur sœur Sara Charlotte Hélène (1879-1933) a eu une fille, Denise (1904-1986) d'un éphémère premier mariage avec l'avocat Paul Barry (1873-1918), avant un second, également suivi d'un divorce, sans postérité, avec le polytechnicien et industriel Paul Brenot (1880-1967), devenu ensuite PDG Sté française radio-électrique. Denise Barry a elle-même eu trois enfants de son premier mariage avec un autre polytechnicien et industriel, Claude Edmond Hirsch (1902-1939), directeur des Ets Cornély, fabricants de machines à broder à Paris, et, après son divorce, deux autres de son union avec l'avocat Jean Lemaire (1904-1986), qui est l'avocat de Pétain à la Libération et un temps le président de l'Association pour la défense de la mémoire du maréchal (1960-1968). Les premiers trois enfants de Denise, tôt orphelins de père, avaient été adoptés par leur grand-oncle Raphaël Bredin, qui a obtenu en 1949 au *Journal officiel* qu'ils puissent substituer à leur nom patronymique devenu déjà Hirsch-Bredin celui de Bredin tout court. Parmi eux se trouvaient le professeur de droit, avocat, écrivain et membre de l'Académie française Jean-Denis Bredin (1929-2021), dont la fille Frédérique (née en 1956) est inspectrice des Finances et ancienne ministre de Lionel Jospin. Cette descendance n'a pas hérité du château de Saussy, sorti de la famille après le décès de Charles Antoine en 1949.

### Sources archivistiques

En l'absence d'archives privées de la famille Bredin, de nombreux fonds publics ont été exploités. Pour ne pas surcharger exagérément le texte, les cotes n'ont pas été citées à chaque utilisation.

#### *Archives départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon*

Actes d'état-civil, en ligne.

Listes nominatives de recensement, 1836-1896, en ligne.

Archives notariées, série 3 E

Matrices cadastrales, série 3 P, Lyon, La Guillotière, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Rambert

Archives de l'enregistrement, déclarations de succession, bureaux de Lyon, Oullins, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Tarare, série 3Q.

Hypothèques, bureaux de Lyon et de Villefranche-sur-Saône, série 4Q5.

Ets classés, série 5M etcl.

École vétérinaire et vétérinaires, série 7M.

#### *Archives départementales de l'Ain, Bourg-en-Bresse*

Actes d'état-civil, en ligne.

Archives notariées, série 2 E.

Archives de l'enregistrement, déclarations de succession, bureaux de Chatillon-sur-Chalaronne et Villars-les-Dombes, série 3 Q.

Hypothèques, bureaux de Trévoux, série 4Q.

#### *Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon*

Actes d'état-civil, en ligne.

Archives de l'enregistrement, déclarations de succession, série 3 Q, bureaux de Saint-Seine-l'Abbaye et Isle-sur-Tille

#### *Archives départementales de l'Aube, Troyes*

Archives notariées, série 2 E.

Archives de l'enregistrement, déclarations de succession, bureau d'Essoyes, série 3Q.

Archives des hypothèques, bureau de Bar-sur-Seine, série 2E.

**Archives municipales de Lyon**

État-civil de Lyon, en ligne.

Recensements fiscaux, 1796-1847, en ligne.

École vétérinaire, fonds 300II.

Étude de l'avoué Phélip, 90II.